

Louis Cuvialle

PRÉCIS
SUR LA COLONISATION
DES BORDS
DE LA MANA,
A LA GUYANE FRANÇAISE.

*De lui Cosas mas Seguras
La mas Segura es duclar*

MINISTÈRE
DE LA MARINE
ET
DES COLONIES.

DIRECTION
DES COLONIES.

PRÉCIS
SUR LA COLONISATION
DES BORDS
DE LA MANA,
A LA GUYANE FRANÇAISE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE M. L'AMIRAL DUPERRÉ,
PAIR DE FRANCE, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
DE LA MARINE ET DES COLONIES.

PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.
MDCCLXXXV.

8° Rés. 40.
80004695

fol. 60

771

NOTE PARLEMENTAIRE

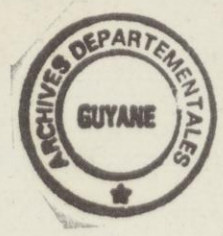
PRÉCIS SUR LA COLONISATION

DES BORDS

DE LA MANA,

A LA GUYANE FRANÇAISE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE M. L'AMIRAL DUPERRÉ,
PAIR DE FRANCE, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
DE LA MARINE ET DES COLONIES.



Inv. 771
8° Rés 40

PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

MDCCCXXXV.

1835

PRÉCIS
DE LA COLONISATION

DES BORDS

DE LA MANA

ET DE LA GUYANE FRANÇAISE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE M. L'AMIRAL DE PERRE
PAR M. DE BAYNE, MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT
DES COLONIES ET DES TERRES DÉPENDANTES



PARIS
IMPRIMERIE ROYALE
MDCCLXXXV

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MINISTÈRE
DE LA MARINE
ET
DES COLONIES.

DIRECTION
DES COLONIES.

Des essais de colonisation ont été faits au Sénégal et à la Guyane française, peu après la reprise de possession de ces colonies par la France en vertu du traité de paix du 30 mai 1814.

On jugea utile, à la même époque, d'occuper de nouveau les établissements que la France avait formés dès le XVII^e siècle à Madagascar, et d'y établir un noyau de population française.

Un précis exact des dispositions qui ont été faites pour atteindre le but que le gouvernement s'était alors proposé, a été rédigé d'après les documents authentiques qui sont déposés dans les bureaux de la Direction des colonies.

La première partie de ce travail concerne la colonisation entreprise à la Guyane française.

Paris, le 20 février 1835.

PRÉCIS
SUR LA COLONISATION

DES BORDS

DE LA MANA,

A LA GUYANE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE LA MARINE
ET
DES COLONIES.

DIRECTION
DES COLONIES.

Parmi les colonies restituées à la France par le traité du 30 mai 1814, la Guyane française était la seule qui, par son étendue et sa fertilité, pût être considérée comme susceptible de nous dédommager des possessions coloniales que nous avons perdues¹; mais comme l'abolition de la traite des noirs ne permettait plus d'en recruter la population esclave, qui était restée peu nombreuse², on rechercha s'il ne serait pas possible d'introduire dans la colonie des cultivateurs européens propres à remplacer, avec le temps, les travailleurs noirs, pour la production des denrées coloniales. Des instructions en

1814 — 1817.

—
Projet
de coloniser
la
Guyane française
avec des Euro-
péens.
—

¹ *Rapport au ministre de la marine, du 2 mars 1815.*

² Les rapports reçus de Cayenne au commencement de 1817 ne portaient la population totale de la colonie qu'à 16,500 âmes, dont 700 blancs, 800 affranchis et 15,000 esclaves.

1817.

ce sens furent remises à M. le lieutenant général comte Carra Saint-Cyr¹, nommé en 1817 commandant et administrateur de la Guyane française, et chargé à ce titre d'aller, au nom du Roi, reprendre possession de la colonie².

Le projet de coloniser la Guyane française au moyen de cultivateurs européens n'était pas nouveau; l'idée en remontait à l'année 1763. A cette époque, le gouvernement, pour réparer la perte du Canada, avait conçu le dessein d'établir sur le sol de la Guyane une population nationale et libre, capable de résister par elle-même aux attaques étrangères, et de servir de boulevard aux autres colonies françaises d'Amérique³. Une expédition de douze mille colons volontaires de toutes les classes, sortis pour la plupart de l'Alsace et de la Lorraine, fut dirigée sur la Guyane. Les îles du Salut et les bords du Kourou les reçurent; mais le mauvais choix des immigrants, l'oubli des précautions nécessaires pour assurer leur subsistance, l'imprévoyance inconcevable qui se montra dans toutes les mesures prises, occasionnèrent la perte du plus grand nombre de ces colons, et coûtèrent à l'État des sommes considérables, que M. Malouet n'évalue pas à moins de

¹ *Mémoire du Roi pour servir d'instructions au lieutenant général comte Carra Saint-Cyr, etc.*, du 7 août 1817. Ce mémoire est signé au nom du Roi par M. le vicomte Dubouchage, ministre de la marine et des colonies. M. le baron Portal était alors directeur de l'administration des colonies; il a rempli ces fonctions depuis le 23 juillet 1815 jusqu'au 29 décembre 1818, jour où il reçut le portefeuille du ministère de la marine.

² La Guyane française, tombée au pouvoir d'une expédition anglo-portugaise en janvier 1809, ne fut remise à la France que le 8 novembre 1817.

³ *Hist. philos. des deux Indes*, par Raynal, tom. III de l'édition de 1780. Suivant cet écrivain, la population totale de la Guyane française ne s'élevait pas, vers cette époque, à plus de 90 familles françaises, 125 Indiens et 1,500 noirs.

30 millions ¹. La mort n'épargna qu'une soixantaine de familles françaises, allemandes et acadiennes, qui se fixèrent entre les rives du Kourou et du Sinnamary, et y vécurent du produit de leurs bestiaux.

Circonspection
du département
de la marine.

Après la paix de 1814, de même qu'en 1763, la France sortait de guerres longues et désastreuses, qui lui avaient arraché ses plus belles possessions coloniales; aussi la similitude de ses besoins et de ses intérêts à ces deux époques la ramenait-elle aux mêmes idées de colonisation. Mais, éclairé par la funeste issue de l'expédition du Kourou, retenu aussi par le délabrement des finances, le gouvernement ne s'engagea qu'avec circonspection dans cette voie. Il n'ignorait pas, d'ailleurs, qu'il existait en France, relativement à la possibilité d'acclimater des populations européennes dans les contrées équatoriales de l'Amérique, de puissants préjugés nés de l'expédition de 1763 et accrus encore par le sort déplorable des déportés du 18 fructidor, et il sentait que ces préjugés lui faisaient une loi de ne procéder qu'avec une extrême prudence.

Au commencement de 1819, M. le baron Portal, qui venait d'être appelé au ministère de la marine et des colonies ², entretint M. Catoire-Laroche, ancien administrateur ³, du projet de donner à la culture des productions coloniales un

Le ministre
de la marine
entretint
M. Catoire-
Laroche
du projet
de coloniser
la Guyane.

¹ *Mémoires de Malouet*, tom. I, pag. 6.

² M. Mauduit succéda à M. le baron Portal dans les fonctions de directeur de l'administration des colonies. Il a occupé cette place du 31 décembre 1818 au 19 septembre 1822.

³ M. Catoire-Laroche avait été successivement secrétaire général des douanes en Autriche, sous l'Empire, inspecteur principal des douanes en Illyrie, chef de bureau à la Direction de la librairie, secrétaire général du département de l'Aisne, un moment préfet de ce département en 1814, sous-

1819.

développement considérable dans la Guyane par l'introduction d'agriculteurs et d'ouvriers blancs. M. Catineau-Laroche avait visité Saint-Domingue et les principales colonies de l'Angleterre et de l'Espagne, il avait parcouru les forêts et les parties cultivées du continent américain, il avait surtout étudié les méthodes de défrichement en usage aux États-Unis. A la suite de cet entretien, il adressa au ministre un mémoire où il exposa rapidement ses vues sur les moyens de coloniser la Guyane supérieure avec des laboureurs européens¹.

Nomination
de M. le baron
de Laussat,
en qualité
de commandant
et administrateur
de la Guyane.

Peu après la remise de ce mémoire, M. le baron de Laussat fut choisi pour succéder à M. le comte Carra Saint-Cyr². Durant les deux années qui venaient de s'écouler, le projet de coloniser la Guyane s'était agrandi et avait pris de la consistance. Les idées conçues à cet égard au département de la marine et des colonies furent manifestées d'une manière précise dans les instructions adressées à M. le baron de Laussat. Le nouveau commandant et administrateur était chargé d'examiner la possibilité d'exécution de plusieurs plans; mais celui dont la réalisation était surtout représentée comme devant fixer ses soins, consistait à faire cultiver, par des laboureurs européens, certaines parties de la Guyane éloignées des bords de la mer, et conséquemment beaucoup plus élevées et plus fraîches que le littoral. « Tout ce qu'il y a de désirable en fait de colo-

« nisation, disait-on, se trouverait dans le succès de ce plan :
préfet de Saint-Quentin, et commissaire pour le Roi du canal de ce nom. Plus tard, en 1824, il obtint la place de chef de division au bureau du commerce, place qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1827.

¹ Mémoire du 29 avril 1819 intitulé : *Sur le projet de coloniser la Guyane supérieure.*

² M. de Laussat avait exercé de hautes fonctions publiques; il avait notamment été préfet colonial à la Martinique.

« Écoulement utile de la population surabondante de la France ;
 « sûreté intérieure et extérieure des colonies ; travail intelli-
 « gent, accroissement presque indéfini de production des den-
 « rées dites coloniales et de consommation des produits du
 « sol et des manufactures du royaume ¹. » Néanmoins, le désir
 d'arriver promptement au résultat souhaité ne faisait point fer-
 mer l'oreille aux conseils de la prudence, et la plus grande cir-
 conspection était recommandée à M. de Laussat dans les essais
 qu'il aurait à tenter pour savoir si le climat se prêterait à la
 colonisation projetée.

Dès son arrivée à Cayenne, M. de Laussat convoqua près de
 lui les deux principaux fonctionnaires de l'administration et
 quatre habitants éclairés, pour les consulter sur l'exécution des
 vues du département de la marine. Ce conseil trouva le pro-
 jet de colonisation praticable, pourvu qu'il fût sagement con-
 duit ² ; mais il pensa qu'avant tout il convenait d'explorer l'in-
 térieur des terres. Cette mission fut confiée par M. de Laussat
 à plusieurs hommes capables et instruits, qui pénétrèrent dans
 le pays en remontant séparément l'Oyapock, le Mahury et le
 Sinnamary. Les mois de septembre, octobre et novembre 1819
 furent consacrés par eux à reconnaître la portion du territoire
 comprise entre ces trois rivières et les montagnes granitiques
 dont la chaîne s'étend en demi-cercle au sud de Cayenne.

Le 18 avril 1820, M. de Laussat rendit compte au ministre
 de la marine du résultat des reconnaissances opérées. L'avis
 qu'il émettait sur la colonisation projetée n'était rien moins que
 favorable. Selon lui, la nature et le terrain s'opposaient égale-

1819-1820.

Exploration
 exécutée
 par les ordres
 de M. de Laussat.

Opinion
 de M. de Laussat,
 sur le projet
 de coloniser
 la Guyane.

¹ *Instructions pour le commandement et l'administration générale de la
 Guyane française, du 2 juin 1819.*

² *Procès-verbal de la séance du 12 août 1819.*

1820

ment au projet de peupler la Guyane avec des Européens ; sur tous les points explorés, le sol se montrait entrecoupé de pics, de mamelons, de ruisseaux, de rivières, qui ne laissaient dans leurs intervalles aucun espace assez étendu pour y établir des cultures ; la couche de terre végétale y était d'ailleurs très-mince, mêlée presque partout de glaise ; de plus, le pays était inondé les trois quarts de l'année par des pluies abondantes, et par le débordement des nombreux cours d'eau qui le sillonnaient. Si la structure et la composition géologiques du sol ne se prêtaient point à l'exécution du plan de colonisation, le climat, dans l'opinion de M. de Laussat, s'y prêtait encore moins : il énervait et abâtardissait les races européennes ; on n'avait, pour s'en convaincre, qu'à regarder les descendants des malheureux immigrants de 1763. M. de Laussat convenait, toutefois, qu'au nord de Sinnamary, dans la région arrosée par le Maroni, la Mana, l'Iracoubo et le Courriège, il existait, entre les hauteurs et le littoral, de vastes plaines qui, par la nature et la disposition du terrain, paraissaient propres à recevoir les colons que le ministère de la marine désirait introduire à la Guyane ¹.

Premier plan
de colonisation
proposé
par M. Catineau-
Laroche.

Dès avant la réception au département de la marine de la correspondance de M. de Laussat, M. Catineau-Laroche avait adressé à M. le baron Portal un nouveau mémoire ², beaucoup plus étendu que le premier, où, après avoir démontré combien il importait à la prospérité du royaume de donner un développement plus considérable à la production des denrées coloniales, il présentait, pour l'établissement d'une colonie de

¹ Lettre de M. de Laussat, du 18 avril 1820.

² Des intérêts commerciaux de la France, et de la colonisation.— 5 juillet 1820.

laboureurs européens dans l'intérieur de la Guyane, un plan méthodique où les moindres détails étaient prévus et calculés. Il y établissait que, par suite de la perte de nos plus belles colonies et de l'augmentation progressive de la consommation du royaume en denrées coloniales, la France, dont les possessions d'outre-mer étaient jadis si productives, se trouvait réduite, en 1816, à tirer de l'étranger pour près de 82 millions de denrées coloniales. Cet état de choses, joint à la nécessité d'ouvrir un écoulement à l'excédant de la population laborieuse du royaume, privée d'une grande partie de ses moyens d'existence par l'invention des machines suppléant aux bras de l'homme, l'amenait à représenter comme indispensable la fondation de colonies nouvelles.

Des exemples nombreux, suivant lui, déposaient de l'aptitude des Européens à travailler dans la zone torride; sous ce ciel brûlant, leur ennemi le plus dangereux n'était pas la température, mais l'abus des liqueurs spiritueuses, l'excès des plaisirs sensuels et les miasmes des terres basses et noyées. Dans toutes les Antilles, dans les possessions espagnoles et portugaises d'Amérique, dans la Basse-Louisiane, on voyait, disait-il, des blancs, en grand nombre, se livrer, sous l'ardeur du soleil, à la culture des terres et aux métiers les plus pénibles, sans le moindre inconvénient pour leur santé. Il concluait de ces faits, dont une grande partie lui était fournie par sa propre expérience, que des Français pouvaient sans danger cultiver la terre dans le voisinage de la ligne. Il faisait remarquer, d'ailleurs, qu'à Cayenne la mortalité parmi les soldats n'allait pas annuellement au delà de cinq ou six sur cent, tandis que, dans nos Antilles, elle était plus que double. A son avis, le déplorable dénouement de l'expédition de 1763, que le

1820.

défaut de précautions avait seul fait échouer, et le sort funeste de la plupart des déportés du 18 fructidor, dont tant de causes étrangères aux localités avaient occasionné la perte, ne prouvaient rien contre le climat de la Guyane. Il insistait donc pour que ce fût à la Guyane que l'on tentât des essais de colonisation; seulement, il demandait qu'on eût soin d'isoler entièrement le nouvel établissement de l'ancienne colonie, afin d'éviter la contagion des mœurs de celle-ci, où le travail de la terre est fait exclusivement par des esclaves.

D'après le plan de M. Catineau-Laroche, il s'agissait d'introduire environ cent mille cultivateurs français à la Guyane, dans l'espace de dix années. On défricherait à cet effet douze mille arpents à l'avance, et l'on préparerait en même temps les logements nécessaires.

Les travaux des colons devaient être dirigés de telle sorte, qu'au bout de dix années le nouvel établissement se trouverait riche de 187 millions de produits. Pour le remboursement de ses dépenses, qui, la première année, s'élèveraient à plus de 5 millions, l'administration se serait réservé, dans les récoltes des colons, une part en nature, que l'auteur fixait au tiers de la récolte totale. Moyennant ce prélèvement, dès la fin de la troisième année, non-seulement l'administration se serait trouvée remboursée des avances des trois années écoulées, mais encore elle aurait retiré un bénéfice net de près de 4 millions. C'était sur ce dernier revenu que l'on imputerait les traitements des agents de l'administration.

Une avance de 10 millions paraissait suffisante à M. Catineau-Laroche pour réaliser son projet. Il pensait que l'exécution devait en être laissée à une compagnie de négociants et d'armateurs. Le gouvernement, sans renoncer pour cela à son

droit de haute surveillance, ne devait intervenir que comme simple actionnaire pour une somme de 20 à 30,000 fr.

Pendant les trois premières années, la colonie devait être soumise au régime militaire; après ce temps, elle serait rentrée sous le régime administratif, et la société naissante aurait reçu alors des institutions fondées sur la liberté commerciale et industrielle la plus étendue.

Tel était le plan de M. Catineau-Laroche.

Le ministre
charge
une commission
d'examiner
le plan de M. Cati-
neau-Laroche.

Tout en rendant justice au mérite de l'auteur, le ministre de la marine ne crut pas pouvoir cependant s'engager dans une entreprise de cette importance, sans s'entourer préalablement de l'avis d'hommes prudents et éclairés, et sans que l'état réel des localités eût été auparavant constaté. Le mémoire de M. Catineau-Laroche fut d'abord communiqué au commandant et administrateur de la Guyane française, pour avoir son opinion¹. Une commission, composée d'administrateurs, de colons et de négociants distingués², fut en même temps appelée à examiner les vues de M. Catineau-Laroche. M. Duvergier de Hauranne, rapporteur, lui présenta une analyse très-détaillée du projet, et s'exprimait ainsi en terminant : « Rien de plus ingénieux, rien de plus séduisant que ce projet, dont l'exécution, réduite à la moitié, laisserait encore l'espoir d'un beau succès. » Il insistait néanmoins pour qu'avant toutes choses on prit soin de constater si des cultivateurs européens

¹ *Dépêche confidentielle du 17 juillet 1820.*

² Cette commission, que présidait le ministre de la marine, était composée de MM. Forestier, conseiller d'état; Filleau de Saint-Hilaire, alors sous-directeur des colonies; Jacques Lefebvre, Duvergier de Hauranne; de Bellisle, maître des requêtes, secrétaire; Donez et Dupeyron, habitants de la Guyane française.

1820.

pourraient ou non s'acclimater à la Guyane et s'y livrer à des travaux manuels ¹.

Des mesures furent adoptées en ce sens par le gouvernement.

Exploration
de l'intérieur
de la Guyane
ordonnée
par
le gouvernement.

Le conseil des ministres décida que plusieurs explorateurs instruits seraient envoyés sur les lieux afin d'exécuter des reconnaissances dans les régions que M. de Laussat avait indiquées comme offrant le plus de chances de succès ².

La direction
de l'exploration
est confiée
à M. Catineau-
Laroche.

La direction de cette exploration fut confiée à M. Catineau-Laroche, à qui l'on adjoignit deux officiers de la marine ³. Ses instructions ⁴ portaient en substance qu'il se transporterait à l'embouchure de la Mana; qu'il remonterait cette rivière, la sonde à la main, jusqu'à ce qu'il fût arrêté par une chute d'eau; qu'il établirait là un poste militaire, composé de quelques hommes; qu'il explorerait ou ferait explorer, dans une profondeur de cinq à six lieues, le pays bordant les rives de la Mana; qu'il établirait un second poste sur cette même rivière, au-dessus du premier; et, enfin, que les moyens de navigation du Maroni (fleuve qui sépare la Guyane française de la Guyane hollandaise) seraient constatés, en suivant son cours jusqu'à l'Océan, à partir d'un point éloigné du littoral. Si la commission découvrait sur les terres hautes, entre le Maroni et le Sinnamary, un site que son étendue, sa fertilité et ses moyens de communication avec la mer rendissent susceptible de devenir le théâtre d'une colonie de familles européennes, le chef de l'exploration était autorisé, après avoir

Instructions
qui
lui sont données.

¹ Procès-verbal de la séance du 10 août 1820.

² Décision du conseil des ministres, du 9 août 1820.

³ MM. Legouarant et Lefebvre, le premier, lieutenant; le second, enseigne de vaisseau.

⁴ Instructions ministérielles du 12 août 1820.

toutefois consulté ceux qui l'accompagnaient, à faire établir sur le terrain des logements et une plantation de vivres, et à y laisser un nombre suffisant des hommes de son escorte¹.

Les trois commissaires arrivèrent à Cayenne le 20 octobre 1820. M. de Laussat mit à leur disposition tous les moyens d'assistance que put fournir la colonie². Trois commissaires choisis sur les lieux, avec un certain nombre d'aides explorateurs, de militaires et d'ouvriers, furent adjoints aux commissaires européens³. Le 28 octobre, le brick de l'état l'*Isère* reçut à son bord le personnel et le matériel de l'expédition, et fit voile pour la Mana, distante de Cayenne de cinquante lieues sous le vent.

A leur arrivée dans la colonie, les commissaires européens n'avaient pas tardé à s'apercevoir que la colonisation projetée inquiétait les intérêts locaux, en même temps qu'elle blessait les préjugés des habitants, et qu'une sourde opposition y existait contre les plans du gouvernement de la métropole. Ils reconquirent notamment que les colons de Cayenne auraient préféré des noirs d'Afrique à des laboureurs français, et des dépenses

1820.

La commission
d'exploration
arrive à Cayenne.

Son départ
pour la Mana.

¹ *Instructions de M. Catineau-Laroche, du 12 août 1820.*

² *Lettres de M. Catineau-Laroche au ministre de la marine, des 24 octobre et 8 novembre 1820.*

³ Le personnel formant le complément de la commission d'exploration se composait de MM. Poiteau, botaniste du Roi; Banon, naturaliste, pharmacien du Roi; de Lesparde, commandant le détachement de troupes accompagnant l'expédition; Lefèvre, officier de santé; Perrottet, botaniste-jardinier; Florian et Malvin, habitants; Henrion, dessinateur, et Didier, secrétaire du commissaire en chef; de 13 soldats et sous-officiers blancs, commandés par M. Gerbet, lieutenant d'infanterie, et de 40 gendarmes noirs et de couleur. *Procès-verbal de la séance du conseil de gouvernement et d'administration, du 21 octobre 1820; Ordonnances locales du 26 octobre 1820.*

1820.

faites dans l'intérêt direct et immédiat de leurs cultures, à des dépenses ayant pour objet de faire cultiver les productions coloniales par des hommes libres¹. Des personnes notables se laissèrent gagner à cet esprit d'opposition², que vint accroître la mésintelligence qui éclata quelques mois plus tard entre le chef de la colonie et celui de l'exploration.

Reconnaisances
exécutées
par la commission
d'exploration.

Établissement
de deux postes
sur la rive gauche
de la Mana.

Le 5 novembre, le brick *l'Isère* entra dans les eaux de la Mana. La commission d'exploration, accompagnée de son escorte de militaires et d'ouvriers, et de plusieurs Indiens Gabilbis d'Iracoubo et des bords du Maroni, remonta le fleuve dans les embarcations du brick jusqu'à une hauteur de onze lieues. Deux postes furent établis sur la rive gauche, le premier à sept lieues de l'embouchure, l'autre, qui devint le poste principal, à quatorze ou quinze lieues. De là, onze détachements se portèrent sur autant de directions différentes. La navigation sur la Mana fut poussée jusqu'au parallèle de 4° 17' (à cinquante lieues environ de son embouchure). Les terres des deux rives furent explorées dans une assez grande étendue. Outre plusieurs de ses affluents, l'Iracoubo, le Conanama et le Maroni furent également remontés, la sonde à la main³.

Les reconnaissances exécutées présentèrent en résumé les observations suivantes.

¹ Lettre de M. Catineau-Laroche au ministre de la marine, du 24 octobre 1820.

² Voyez les *Réflexions sur le projet d'une colonie de cultivateurs européens à Mana*, dans la *Guyane française*, par M. Noyer, ancien député de Cayenne.

³ Les principaux points explorés, tant par les membres de la commission d'exploration, que par les officiers de la marine royale embarqués à bord du brick *l'Isère*, furent : le territoire compris entre l'Organabo et la

La région des terres basses et alluvionnaires ne se prolonge pas à plus de trois lieues et demie au delà de l'embouchure de la Mana. Là disparaissent les eaux stagnantes, et ces insectes particuliers au marais, dont la piqure est si insupportable aux Européens qui habitent les contrées équinoxiales; là les arbres forestiers remplacent les arbres des terres inondées. A mesure qu'on s'élève, le terrain est alternativement uni et légèrement ondulé. Le sol, généralement bon sur les deux rives de la Mana, s'améliore graduellement sur la rive gauche en allant vers l'ouest et d'autant plus qu'on s'approche du Maroni; il est mêlé de sable, d'argile, et d'humus dans des proportions variables, mais presque toujours favorables à la culture des plantes coloniales. Le pays est couvert de forêts immenses peuplées d'arbres de diverses espèces, propres pour la plupart aux constructions de tout genre; on n'y rencontre ni bêtes féroces, ni reptiles dangereux; enfin, il est sillonné d'une multitude de cours d'eau et de petites rivières qui débouchent dans la Mana et le Maroni, et qui sont presque toutes navigables jusqu'à une assez grande distance de leur confluent, ou au moins susceptibles de le devenir aisément.

La Mana fut elle-même reconnue susceptible de recevoir, en tout temps, de grands bâtiments jusqu'à trois ou quatre

1820.

Terres.

Forêts.

Cours d'eau.

Navigation
de la Mana.

Mana, la route d'Organa, les rivières Acarouani, Laussat et Portal, affluents de la Mana, les deux rives de la Mana, les contrées situées entre la Mana et les sources de l'Iracoubo, le Bas-Iracoubo, le Conanama et le Maroni. Les résultats de ces diverses reconnaissances sont consignés dans dix-sept journaux et dans trois cartes en quatre feuilles, parmi lesquelles se font remarquer la carte de la Mana et de ses affluents, par MM. Legoarrant et Lefebvre, et celle du cours inférieur du Maroni, par M. Vaillant, enseigne de vaisseau du brick *l'Isère*. *Lettres de M. le baron de Laussat, des 6 mars et 10 avril 1821, et Rapport au Roi du 17 juin de la même année.*

1820.

lieues de son embouchure, et les bâtimens du grand cabotage jusqu'à sept ou huit lieues. En remontant au-dessus de ce point, l'espace de trente lieues environ, on compte treize chutes que les pirogues et les barques plates pouvaient franchir à toutes les époques de l'année; mais, à la distance de près de cinquante lieues de l'embouchure de la Mana, la navigation se trouvait complètement interceptée par un saut d'une grande élévation.

Température.

Des observations météorologiques, faites pendant quarante-cinq jours consécutifs au poste principal, donnèrent, pour terme moyen de la température, vingt-deux degrés de Réaumur, et vingt seulement dans les parties supérieures. C'était cette douceur de température, la bonne qualité des terres, et les facilités de navigation que présentait la Mana, qui avaient engagé le chef de l'exploration à choisir les bords de ce fleuve pour y établir la colonie future.

Tribus d'Indiens.

On eut lieu de reconnaître que les tribus d'Indiens, éparées sur l'étendue du pays exploré, étaient fort peu nombreuses¹, et d'un caractère tout à fait inoffensif. On n'avait rien à redouter non plus des peuplades de nègres marrons de Surinam, établies sur le Maroni. L'importance numérique que leur ont autrefois attribuée l'abbé Raynal et le baron de Besner, ne se trouva pas justifiée par les renseignements que l'un des explorateurs recueillit dans les postes hollandais de la rive gauche du fleuve. D'après ces renseignements, il n'existerait guère, en effet, sur le Maroni, que trois peuplades dignes de

Nègres marrons de Surinam.

¹ M. le capitaine Brache, qui, plus tard, visita en détail les contrées arrosées par la Mana, l'Organabo, l'Iracoubo, le Conanama et le Sinnamary, n'évalue pas à plus de 222 le nombre d'individus composant ces tribus, principalement formées d'Indiens Galibis et Arrouagues. *Rapport de M. Brache, du 23 mai 1823.*

quelque attention : les *Bosses-Nègres*, les *Bonnis-Nègres* et les *Nègres-Guides*. On ignore le nombre des premiers ; on sait seulement qu'ils ont une force militaire de deux mille hommes environ, répartis en dix-huit compagnies, commandées chacune par un capitaine, et placées sous les ordres d'un lieutenant-colonel et d'un général. Quant aux deux autres peuplades, elles se composent, l'une de huit cents, l'autre de deux cents individus, et habitent séparément deux îles du fleuve, situées, en amont et en aval, à une égale distance du point occupé sur la rive gauche par les *Bosses-Nègres* ¹.

L'exploration se termina le 25 décembre : elle avait duré cinquante jours ; et, pendant ce temps, malgré les fatigues, les privations de toute espèce, et l'abondance des pluies, le climat n'avait fait éprouver à aucun des explorateurs la moindre influence fâcheuse.

Fin
de l'exploration.

Les membres de la commission rentrèrent à Cayenne du 6 au 10 janvier 1821. Le commissaire en chef, conformément à ses instructions, les réunit pour avoir leur avis, tant sur la qualité des terres explorées que sur la possibilité d'y établir sans danger des familles de cultivateurs européens. Ils déclarèrent à l'unanimité ² que ces terres leur paraissaient propres à la production de toute espèce de denrées coloniales, et qu'elles étaient assez étendues pour recevoir un grand nombre de familles ; mais ils ajoutèrent que, pour pouvoir résoudre complètement la question de salubrité, une plus longue expérience était néces-

Avis
des commissaires
explorateurs.

¹ Lettre de M. Vaillant, du 11 février 1821.

² Procès-verbal de la séance tenue le 11 janvier 1821 par la commission d'exploration.

1821.

saire. Quant aux deux postes établis par le commissaire en chef sur la Mana, quoique M. Catineau-Laroche, perdant de vue ses instructions, en eût déterminé l'emplacement et la formation sans leur concours, ils opinèrent pour qu'ils fussent conservés jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné ¹.

C'est à cette époque qu'il faut reporter la mésintelligence qui éclata entre M. de Laussat et M. Catineau-Laroche, mésintelligence regrettable sous tous les rapports, mais qui ne paraît pas cependant avoir influé sur l'indépendance de leurs opinions respectives.

M. Catineau-Laroche, qui avait immédiatement adressé au ministre de la marine la déclaration favorable que les membres de la commission avaient émise sur l'étendue et la fécondité des terres explorées, s'occupa ensuite de terminer son rapport général sur les opérations de la commission. Il en remit une copie à M. de Laussat, avec les rapports et journaux particuliers des différents explorateurs, et partit pour la France, où il arriva dans les premiers jours de mai.

De son côté, l'administrateur en chef de la Guyane française s'empressa de faire connaître au ministre l'opinion qu'un examen consciencieux des divers documents relatifs à l'exploration lui avait suggérée ². Il commençait par déclarer que la commission avait heureusement rempli l'objet principal de sa mission, et que le succès passait toute attente. « Entre la

¹ Le poste principal de la Mana se composait alors de 12 hommes (1 officier (M. Gerbet), 1 sous-officier, 1 soldat de ligne et 9 gendarmes de couleur); le poste situé 4 lieues plus bas se composait de 6 hommes (1 sous-officier, 1 soldat de ligne et 4 gendarmes). *Procès-verbal de la séance du conseil de gouvernement et d'administration de la Guyane française, du 27 janvier 1821.*

² *Lettre confidentielle de M. de Laussat, du 6 mars 1821.*

Retour
en France
de M. Catineau-
Laroche.

Opinion
de M. de Laussat
sur les localités
explorées
par la commission.

« Mana et le Maroni, écrivait-il, et notamment du $5^{\circ} \frac{5}{4}$ au $4^{\circ} \frac{1}{2}$ de latitude N., la qualité du sol est partout admirable; « partout le terrain est accessible, maniable, tel enfin qu'il est « rare de rencontrer sur le globe des espaces aussi étendus présentant autant d'avantages à la population et à l'industrie. » Cependant, tout en convenant de l'excellence des terres, M. de Laussat ne les considérait pas comme susceptibles de produire les denrées coloniales. S'expliquant sur la question de l'acclimatement des colons européens, qu'un grand nombre d'habitants de Cayenne déclaraient impossible, il ne se dissimulait aucune des difficultés d'une telle entreprise, mais il pensait qu'avec certaines précautions on parviendrait à triompher des obstacles, et il avait même la confiance que les nouveaux colons prospéreraient dans les contrées où l'on se proposait de les établir, ces contrées n'étant, ni moins salubres, ni moins habitables que les Guyanes anglaise et hollandaise.

D'après l'accord existant entre l'avis des explorateurs et celui de M. de Laussat, on pouvait regarder comme constatée la possibilité de former sur la rive gauche de la Mana une colonie de familles de cultivateurs français. Telle fut, en effet, l'opinion qu'adopta le ministre de la marine après un examen approfondi de la question ¹.

L'espoir de réaliser un projet qui le préoccupait depuis si longtemps, flattait d'autant plus le département de la marine, qu'on y avait conçu fortement l'opinion « qu'il fallait à la France, dans la Guyane, des établissements essentiellement « français par le sang ou par les intérêts, qui lui offrissent, « par eux-mêmes ou par l'appui qu'ils seraient dans le cas de se

Opinion
du département
de la marine
relativement
à la possibilité
de fonder
une colonie
de blancs
sur les rives
de la Mana.

¹ Rapport au Roi, du 1^{er} juillet 1821.

1821.

« prêter, des gages de leur sûreté intérieure et extérieure, « en guerre et en paix¹. » Néanmoins, il parut nécessaire au ministre que les faits recueillis et toutes les questions qui s'y rattachaient fussent préalablement soumis à l'examen d'hommes qui, par leur caractère et l'autorité de leur avis, préparassent l'opinion publique à cette grande entreprise. Une discussion franche et éclairée devait aussi faire ressortir avec évidence ce qu'il y aurait de mieux à faire pour en assurer la réussite². M. le baron Portal, en rendant compte au Roi des résultats de l'exploration, lui proposa de charger une commission spéciale de ce soin important. Cette proposition fut agréée³.

Une commission
spéciale
est chargée
de l'examen
des travaux
des explorateurs.

Avant de pourvoir au choix des membres de la commission, il convenait d'avoir à présenter à leurs délibérations, outre les documents relatifs à l'exploration, un plan définitif de colonisation approprié aux localités : M. Catineau-Laroche fut chargé de le rédiger.

Second plan
de colonisation
proposé
par M. Catineau-
Laroche.

Le 26 juillet 1821, il remit ce plan⁴ au ministre de la marine. Il n'y parlait plus de compagnie d'armateurs et d'actionnaires; il laissait au gouvernement la tâche et les profits de la colonisation. Le fond de la population immigrante devait se composer de familles de cultivateurs français; mais il voulait que l'on y incorporât des adolescents des deux sexes, tirés des maisons de charité, avec des laboureurs, des bûcherons, des charpentiers, des menuisiers, des forgerons, etc., levés par

¹ *Dépêche ministérielle du 3 février 1821.*

² *Rapport au Roi du 1^{er} juillet 1821.*

³ *Décision royale du 1^{er} juillet 1821.*

⁴ *Exposé des moyens à employer pour peupler la Guyane de cultivateurs européens. — 26 juillet 1821.*

voie d'enrôlement volontaire parmi les jeunes conscrits militaires, avant leur admission dans l'armée. Ces ouvriers, organisés en France par compagnies spéciales, sous la dénomination d'*ouvriers coloniaux*, devaient être successivement dirigés sur la Guiane pour y aider les familles immigrantes dans leurs travaux de défrichement et d'exploitation. Les familles étaient transportées aux frais de l'État jusqu'au lieu de leur destination. Là, elles recevaient une concession de 150 arpents, dont 8 défrichés et plantés en vivres et en fourrages; plus, une case, des meubles, des outils aratoires, des bestiaux, etc. La ration de soldat était assurée, pendant deux années, à tous les immigrants.

Durant les six premières années, on établissait ainsi six cents familles formant un total de 2,400 personnes, et l'on y incorporait successivement 4,400 ouvriers coloniaux, et 4,200 orphelins. Sur ce total de 11,000 personnes, il devait y avoir 5,000 hommes en état de manier la hache et le fusil.

L'immigration continuait d'année en année, mais dans des proportions plus fortes.

Après la treizième année, époque où le nombre des immigrants s'élevait à 43,600, dont 24,000 ouvriers et 7,200 orphelins, le gouvernement cessait de s'occuper de l'introduction de nouvelles familles, et il abandonnait à l'intérêt privé le soin de continuer l'œuvre de la colonisation.

Afin de s'indemniser des frais de cette entreprise, l'État prélevait, sur les produits des cultures, un droit égal au quart de la récolte, droit dont les familles établies à leurs propres dépens étaient au surplus affranchies. Au bout de vingt-huit ans, la colonie devait récolter pour 391 millions de denrées; la part du gouvernement s'élevait à 96 millions,

1821.

et, pour obtenir ce grand résultat, il n'aurait pas dépensé plus de 8 millions dans le cours de huit années.

Tel était le nouveau projet présenté par M. Catineau-Laroche.

Composition
de la commission
chargée
de l'examen
du plan définitif
de colonisation.

La série des documents à soumettre à la commission dont le Roi avait autorisé la formation se trouvant désormais complète, cette commission fut formée¹. Elle se composait de MM. Lainé, ministre secrétaire d'état, président; Barbé-Marbois et de Clermont-Tonnerre, pairs de France; Duvergier de Hauranne, Delessert, Dussumier-Fombrune et Froc de la Boulaye, membres de la chambre des députés; et Jacques Lefebvre, banquier².

Renseignements
fâcheux
sur l'état
des
deux postes de la
Mana.

Cependant les rapports que le département de la marine recevait de l'administration de Cayenne sur la situation des postes et sur l'état des travaux³ n'étaient pas satisfaisants. La saison des pluies avait changé totalement l'aspect du pays; les eaux de la Mana et de ses affluents s'étaient élevées à une grande hauteur, tous les hommes avaient été malades, et les travaux languissaient; le poste inférieur étant infesté par les fourmis, on avait été forcé de le reporter plus bas, à environ deux lieues de l'embouchure de la Mana. Le gouverneur pensait que la chaleur et l'insalubrité du climat devaient faire renoncer à un établissement de cultivateurs blancs sur les bords de la Mana. Il ajoutait qu'en supposant même qu'on n'eût rien à redouter sous ce rapport, jamais une semblable colonie n'arriverait à une grande prospérité par le travail des blancs, encore moins pourrait-on se flatter de l'espoir qu'elle

M. de Laussat
émet une opinion
peu favorable
au projet
de colonisation.

¹ Rapport au conseil des ministres, du 20 octobre 1821.

² Rapport au Roi et décision royale du 24 octobre 1821.

³ Correspondance de M. de Laussat, du 30 avril au 22 décembre 1821.

devînt, un jour, une colonie utile au commerce de la métropole : indépendamment du peu de ressources qu'offrait le sol pour la production en grand des denrées intertropicales, il n'y avait pas un seul port sur la côte, et la difficulté de communiquer avec Cayenne était extrême; car si l'on allait en trois jours de Cayenne à la Mana, il fallait souvent plus d'un mois pour retourner de la Mana à Cayenne. En un mot, autant par ce que disait le gouverneur que par ce qu'il laissait pénétrer, on voyait qu'à son avis l'exécution du plan projeté devait généralement rencontrer de très-grands obstacles.

Partagée entre les rapports des explorateurs et ceux de l'administration locale, qui offraient, sur une foule de points, des témoignages et des opinions diamétralement contraires, la commission nommée par le Roi n'avancait qu'avec une extrême défiance dans son travail. Les résultats de l'exploration, qui auraient dû être décisifs, se trouvaient en partie neutralisés par des faits subséquents, la question avait rétrogradé presque au point où l'exploration l'avait prise. Dans cette incertitude, la commission déclara que l'exploration n'avait pas été assez complète pour que la colonisation pût être tentée en grand; elle resserra dans un cadre très-étroit le plan présenté: d'un projet d'entreprise, elle fit un projet d'essai. Le 16 décembre 1821, M. Lainé adressa à M. le marquis de Clermont-Tonnerre, qui venait de succéder à M. le baron Portal comme ministre de la marine et des colonies, un rapport où se trouvait développée et motivée l'opinion de la majorité de la commission¹. Les

Avis
de la commission
chargée
de l'examen
du projet
définitif
de colonisation.

¹ *Procès-verbaux des séances des 3, 11, 18 et 25 novembre et du 13 décembre 1821; Rapport au ministre de la marine, fait au nom de la commission, le 16 décembre 1821, par M. Lainé.*

conclusions de ce rapport remarquable étaient que des cultivateurs blancs pouvaient, en travaillant modérément, vivre sur les bords de la Mana ; qu'une telle colonisation n'aurait, de longtems sans doute, d'autre effet que de présenter, par l'attrait de la propriété, des moyens d'existence à des familles qui en seraient privées en France, mais qu'il n'en fallait pas davantage pour engager à continuer l'essai commencé, en prenant toutes les précautions possibles pour prévenir le retour des malheurs qui avaient marqué les tentatives précédentes. La commission insistait avec force sur ce dernier point, et indiquait en détail les mesures qu'il lui paraissait indispensable d'adopter pour la conservation et le bien-être des colons. Elle voulait que les futurs immigrants fussent pourvus abondamment, aux frais de l'État, de tout ce dont ils pouvaient avoir besoin. Ainsi que le demandait M. Catineau-Laroche, elle donnait aux familles la préférence sur les célibataires ; les membres de ces familles devaient être laborieux ; ils devaient, autant que possible, savoir lire et écrire ; il fallait même que plusieurs d'entre eux pussent se rendre utiles par l'exercice de quelque profession mécanique. La commission recommandait de faire partir avec les premiers colons un chirurgien et un ecclésiastique, possédant l'un et l'autre quelques notions d'agriculture, afin d'assurer aux habitants de la nouvelle colonie les secours de l'art et de la science, en même temps que les conseils de la morale et de la religion. La commission pensait que, surtout à sa naissance, le nouvel établissement ne devait pas être indépendant de l'administration de Cayenne, dont la protection lui était indispensable. Enfin, quant à la dépense qu'occasionneraient ces différentes dispositions, elle était d'avis qu'il valait mieux consacrer plus

de fonds à l'essai proposé que de s'exposer à en compromettre le succès par une économie mal entendue.

Pendant que la question de colonisation était ainsi en France l'objet d'un examen consciencieux et approfondi, les travaux préparatoires ordonnés par le département de la marine se poursuivaient avec activité sur les bords de la Mana. Vers la fin de 1821, l'étendue des abattis y était déjà de trente-six carrés¹. Les agents chargés de la direction des deux postes, quoique n'ayant à leur disposition qu'une vingtaine de travailleurs, avaient, dans l'espace d'un an, déblayé vingt-deux de ces carrés au milieu des grands bois, construit six carbets², et ouvert une route très-praticable, de la rivière de Mana à la rivière d'Organabo, sur une longueur de près de sept lieues³. Les plantations de vivres et les pépinières de cannes à sucre, cotonniers et autres plantes coloniales, avaient d'ailleurs pleinement réussi⁴.

Des craintes et des espérances de succès perçaient alternativement dans la correspondance du gouverneur, qui, quelle que fût son opinion personnelle, n'en continuait pas moins de veiller attentivement à l'exécution ponctuelle des ordres du gouvernement. Il était d'avis⁵ que le nombre des familles à envoyer d'abord à la Mana ne dépassât point soixante-quinze, et qu'elles fussent composées de deux cents laboureurs, et de cent ouvriers d'art. Il proposait de leur donner pour chef un colonel, choisi parmi les anciens militaires de ce grade

1821. — 1822.

Travaux
préparatoires
exécutés
en 1821 et 1822
sur la rive gauche
de la Mana.

Abattis.

Carbets.

Route.

Plantations
de vivres,
de cannes,
etc.

Avis
de M. de Laussat
sur le nombre
de cultivateurs
dont on devait
composer
le premier envoi.

¹ Le carré équivaut à un hectare environ.

² Sorte de hangars en charpente, ordinairement couverts en feuilles.

³ *Rapport de M. de Lesparda, du 19 décembre 1821; Correspondance du commandant et administrateur de la Guyane française, de 1821 et 1822.*

⁴ *Lettre de M. de Laussat, du 6 septembre 1822.*

⁵ *Lettre de M. de Laussat, du 4 octobre 1821.*

1821. — 1822.

retirés du service et adonnés en France à l'exploitation de quelque propriété rurale. Quant au départ de l'expédition, il ne voulait point qu'on y songeât avant le mois de juillet 1823, l'établissement pouvant tout au plus être prêt à recevoir les immigrants pour cette époque.

Sage lenteur
dans l'exécution
du projet
de colonisation.

Ce retard s'accordait parfaitement avec les mesures de prudence conseillées par la commission que présidait M. Lainé; il donnait aussi le temps d'affaiblir, sinon de détruire entièrement, la répugnance que les habitants de Cayenne continuaient de manifester pour le projet de colonisation¹.

Un million avait été mis à la disposition du gouvernement, par les budgets de 1820 et de 1821, pour la fondation d'une colonie d'Européens à la Guyane; en rendant ce million au trésor public, le gouvernement avait donné une preuve de sa ferme volonté de ne rien précipiter. L'exploration de l'intérieur du pays et les travaux préparatoires exécutés sur la rive gauche de la Mana avaient, à la vérité, occasionné des dépenses, qui, vers la fin de 1822, s'élevaient à 239,081 fr. 41 cent.²; mais cette somme avait été imputée sur un crédit spécial de 500,000 francs alloué, dès 1820, à la Guyane française pour *Service extraordinaire*.

Le travail de la commission présidée par M. Lainé servit

¹ *Délibérations du comité consultatif de Cayenne, de 1821 et 1822.*

² Cette somme de 239,081 fr. 41 c., se répartissait ainsi :

1 ^o Exploration dans l'intérieur de la Guyane.....	47,694 ^f	35 ^c
2 ^o Poste de la Mana, travaux et paquebot.....	81,175	65
3 ^o Atelier de noirs pour défrichements et autres travaux préparatoires de la colonisation.....	110,211	41

Total..... 239,081 41

de base aux instructions remises à M. le baron Milius, capitaine de vaisseau, nommé commandant et administrateur de la Guyane française en remplacement de M. le baron de Laussat¹.

1821 — 1822.
Nomination
de M. Milius,
en qualité
de commandant
et administrateur
à Cayenne.

—
Tentatives
successivement
faites
par le département
de la marine
pour accroître
la population
de la
Guyane française.
—

Pour développer les ressources de cette colonie, le département de la marine comptait beaucoup sur le zèle, les lumières et l'expérience de son nouveau chef; il ne s'aveuglait point cependant sur les obstacles que devait rencontrer l'exécution de ses plans; l'un des plus grands, à ses yeux, était le manque de bras: en effet, sur une surface de plus de seize mille lieues carrées, la Guyane française ne comptait guère que quinze à seize mille ames; aussi, depuis la reprise de possession de la colonie, les moyens de peupler sa vaste étendue avaient-ils constamment préoccupé le gouvernement métropolitain, et diverses tentatives avaient-elles été faites dans ce but. En 1820 et 1821, on avait transporté à la Guyane des agriculteurs chinois tirés de Manille² et quelques familles de *settlers*

¹ *Mémoire du Roi, du 1^{er} décembre 1822, pour servir d'instructions générales au sieur baron Milius, capitaine de vaisseau, commandant et administrateur de la Guyane française; Instructions particulières et confidentielles remises le même jour à cet officier supérieur.* Le 19 septembre 1822, époque de la retraite de M. Mauduit, la direction de l'administration des colonies avait été confiée par intérim à M. Boursaint, directeur des fonds, qui la conserva jusqu'au 1^{er} août 1823.

² L'idée d'introduire des cultivateurs chinois à la Guyane française remonte à l'année 1817; elle appartient au capitaine de vaisseau Philibert, qui, nommé l'année suivante commandant d'une expédition dans les mers d'Asie, fut chargé d'enrôler à Java et à Manille des cultivateurs de cette nation pour être transportés à la Guyane. Vers le milieu de 1820, cinq Malais et vingt-sept Chinois arrivèrent par ses soins à Cayenne. On établit les vingt-sept Chinois à Kaw, où, dès le commencement de 1819, on s'était occupé de tout préparer pour qu'ils pussent s'y livrer à l'agriculture, et jeter les fondements d'une colonie, qu'on voulait étendre davantage par la suite. Pendant quatorze

1822.

des États-Unis¹; mais le mauvais choix des immigrants, l'ennui, la paresse, le découragement et les maladies n'avaient pas tardé à faire échouer ces deux entreprises; et la majeure partie de ceux qui en avaient été les instruments, y perdirent la vie. On eut la sagesse de ne point les renouveler.

Expédition
préparatoire
destinée
pour la Mana.

Le ministre de la marine arrêta, sur la fin de 1822, qu'une expédition composée d'une compagnie d'ouvriers militaires, d'un détachement de sapeurs, et de cinquante apprentis orphe-

mois, on mit tout en œuvre pour triompher de leur paresse : rien ne réussit, et l'on fut obligé de les faire revenir à Cayenne, où on les attacha au Jardin du Roi. La mort en avait réduit dès lors le nombre à quinze. *Mémoire de M. le baron de Laussat à M. le baron Milius, son successeur, sur l'état des affaires de la colonie, etc. — Mars 1820.* Les derniers de ces individus ont été depuis lors renvoyés à Manille.

¹ Ces familles étaient au nombre de sept. Les vingt individus dont elles se composaient arrivèrent le 15 novembre 1821 à Cayenne. On les installa sur la rive droite de la Passoura, l'un des affluents du Kourou; ils y formèrent une petite bourgade, à laquelle ils donnèrent le nom de *Laussadelphie*. Quoiqu'on eût assuré leur subsistance pour une année, qu'on eût mis à leur disposition des maisons, des terres excellentes, des bœufs de labourage, des instruments aratoires, etc., et pris toutes les précautions nécessaires à la conservation de leur santé, au bout d'un an il ne restait plus de vivant qu'une femme et quatre enfants, que l'on fit repartir pour Boston le 21 novembre 1822. M. de Laussat (*lettre du 26 novembre 1822*) attribue le non succès de cette tentative principalement au mauvais choix des immigrants, qui étaient des Irlandais ramassés sur les quais de Norfolk, et au nombre desquels figuraient, au lieu d'hommes propres aux travaux ruraux, des douaniers, des bouchers et des vagabonds. (*Mémoire de M. de Laussat, du mois de mars 1823, cité plus haut.*) Après le départ de la femme et des quatre enfants dont il est parlé ci-dessus, huit grenadiers et un caporal, sur le point d'être libérés du service, s'établirent à Laussadelphie. Ils y végétèrent deux ou trois ans, sans pouvoir donner la moindre importance à leurs cultures. En 1826, d'après l'ordre du ministre de la marine, on effectua l'évacuation complète de l'établissement.

lins, partirait avec le nouveau commandant et administrateur ; et que ce personnel , placé sous les ordres d'un colonel , serait installé dans les postes de la Mana pour y continuer les travaux commencés.

L'établissement dont M. le baron Milius allait jeter les fondements à l'aide de ce personnel était destiné à recevoir un plus grand nombre de colons , qui devaient être ultérieurement envoyés à la Mana , lorsque la possibilité de l'acclimatement d'Européens travailleurs dans les terres de la Guyane aurait été démontrée par l'expérience. « Ne perdez pas de vue (était-il dit dans les instructions particulières et confidentielles remises à cet administrateur) « que le gouvernement n'a point la prétention de « fonder à la Mana une colonie à sucre. Écartant , du moins aujourd'hui , des combinaisons commerciales qui seraient prématurées. il veut seulement offrir à des familles pauvres et laborieuses une existence qui leur est refusée en France....]Deux « ou trois heures de travail le matin , autant le soir ; les plantes « nourricières des tropiques , telles que le maïs , les bananes , « l'arbre à pain , le riz sec , peut-être dans la suite le coton , « le café , les épiceries et quelques autres plantes d'une culture « facile : voilà tout ce qu'on attend des blancs qui s'établiront « à la Mana. . . . Point de richesses personnelles pour le colon , « point d'avantages prochains pour le commerce : tous ces « grands résultats appartiennent à des établissements avancés , et le nôtre va naître. Les épreuves que vous « allez faire seront décisives. Quelle que soit votre conviction , « qu'elle soit favorable ou contraire au projet , je veux la « connaître. Si vous jugez que la colonie puisse « réussir , vous m'indiquerez vous-même dans quelle portion il faudra permettre les émigrations pour qu'aucun

Intentions
exprimées
par le département
de la marine ,
à l'égard
de la colonisation
de la Mana.

1822. — 1823.

« individu ne soit exposé à manquer d'abri, de nourriture, ni
« même de soins, etc. . . »

Toutes les précautions commandées par la prévoyance la plus attentive étaient, au reste, prises pour que cette expédition préparatoire ne manquât d'aucune des choses dont l'homme peut avoir besoin en état de santé, de maladie et de travail.

Travaux ordonnés
par M. Milius
pour l'installation
du personnel
de l'expédition.

Le débarquement de M. le baron Milius à Cayenne eut lieu le 12 mars 1823, plus d'un mois avant l'arrivée des bâtiments de l'expédition. Cet administrateur profita de cet intervalle pour ordonner de nouveaux travaux de construction et de défrichement à la Mana, où les choses n'étaient point encore disposées pour la réception d'un personnel et d'un matériel aussi considérable¹. Afin de savoir à quoi s'en tenir sur l'état des localités, il jugea convenable de faire immédiatement une inspection dans ce pays si diversement jugé, en attendant qu'il pût lui-même se rendre sur le lieux pour vérifier les assertions des premiers explorateurs. Cette inspection fut confiée à plusieurs ingénieurs et officiers. A leur retour, ils remirent différents mémoires contenant leurs observations sur la topographie des bords de la Mana et sur la situation des travaux; ces rapports étaient en général d'une nature favorable. Les travailleurs avaient été trouvés en bonne santé; les états sanitaires des postes faisaient foi que ces hommes, constamment livrés à des occupations pénibles et dangereuses, n'avaient éprouvé; pendant les deux années qui ve-

Inspection
des établissements
de la Mana,
par ordre
de M. Milius.

État sanitaire
des deux postes.

¹ Sous le rapport des constructions, le poste principal n'avait fait aucun progrès depuis sa fondation par M. Catineau-Laroche; il n'y avait encore, à cette époque, qu'une grande case, un grand carbet, cinq ou six petits carbets, et un vaste hangar, tout cela en très-mauvais état. *Rapport de M. Vaillant, du 19 mai 1823.*

naient de s'écouler, aucune maladie que l'on pût exclusivement attribuer à l'influence du climat ou à l'insalubrité du pays¹. Les plantations de cannes à sucre, de coton, de café, essayées çà et là dans les abattis du poste supérieur, avaient réussi; les plantes alimentaires y prospéraient; et les nouvelles constructions ordonnées s'élevaient avec rapidité². Le poste inférieur, situé à deux lieues de la mer, sur un banc de sable entouré de savanes et de terres alluvionnaires, était alors lui-même l'objet des présomptions les plus favorables.

Ce ne fut qu'au commencement de juillet que les ouvriers militaires, les sapeurs et les orphelins composant l'expédition, purent être installés au poste supérieur. Leur nombre, y compris le personnel des différents services publics, s'élevait à cent soixante-quatre. Le colonel Elliot, qui devait prendre le commandement de la petite colonie, ne vint les rejoindre que l'année suivante. Le transport de tous ces individus, ainsi que des vivres et des approvisionnements à leur usage, offrit les plus grandes difficultés à partir du poste inférieur jusqu'au poste principal, parce que les pluies de l'hivernage avaient enflé les eaux du fleuve et rendu le courant très-violent.

Peu de temps après leur installation, les travailleurs se mirent à l'ouvrage. Les sapeurs se firent remarquer par leur courage et leur bonne volonté; on eut lieu également d'être satisfait des orphelins. Il n'en fut pas de même des orphelines et des ouvriers militaires: celles-là s'abandonnèrent à la

¹ Le nombre des travailleurs, d'abord de vingt-sept, avait été graduellement porté à quarante-huit.

² Au mois de mai 1823, ces constructions consistaient en une maison à un étage pour le commandant, un magasin, une caserne assez grande pour contenir deux à trois cents hommes, et une maison pour le chef de l'administration, semblable à celle du commandant, le tout en bois.

1823.

Situation
du poste supérieur.

Situation
du poste inférieur.

Installation
du personnel
de l'expédition
préparatoire
au poste supérieur.

Conduite
des immigrants.

1823.

paresse et au libertinage, ceux-ci à l'ivrognerie et à toutes sortes de vices. Il éclata même parmi eux des désordres si graves, que, pour les réprimer, la présence d'un détachement de gendarmerie devint nécessaire¹; et il fallut retirer de l'établissement et rappeler à Cayenne ces ouvriers, que l'on avait choisis sans le discernement nécessaire dans la population des ports de Brest et de Rochefort. Le gouverneur, ne voulant point que la marche des travaux fût ralentie, les remplaça à la Mana par des esclaves tirés des habitations domaniales de la Guyane. Les préparatifs pour recevoir les familles de cultivateurs français prirent dès lors un degré d'activité qui permit à M. Milius d'indiquer le mois de juillet 1824 comme étant l'époque où ces familles pourraient être sans inconvénient installées dans la colonie².

Progrès
des travaux
préparatoires
exécutés
au poste supérieur.

Le département
de la marine
s'occupe
du choix
des
premières familles
à envoyer
à la Mana.

Sur cet avis, le département de la marine³ ne crut pas devoir différer de s'occuper du choix des premiers immigrants destinés à devenir le noyau de la colonisation. Une foule de

¹ Lettre de M. le baron Milius, du 30 juillet 1823.

² Durant la dernière moitié de l'année 1823, M. Gatier, enseigne de vaisseau, fut chargé par M. Milius d'explorer le cours de la Mana dans toute son étendue. Il s'acquitta de cette mission d'une manière distinguée, et, à son retour, il remit au gouverneur de la Guyane un rapport circonstancié sur son voyage, une carte de la Mana depuis son embouchure jusqu'à sa source, et trois dessins représentant des vues de trois sauts dangereux dans la même rivière. Ces pièces ont été transmises au département de la marine, par M. Milius, le 24 novembre 1823. Plus tard (en juin 1825), le même officier dressa une carte de la rivière Acarouani, depuis son embouchure dans la Mana jusqu'à une très-grande hauteur en remontant vers sa source. M. de Muysart, successeur par intérim de M. Milius, a fait également parvenir cette carte au ministre de la marine.

³ Depuis le 1^{er} août 1823, les fonctions de directeur de l'administration des colonies étaient passées des mains de M. Boursaint dans celles de M. le baron de Crouseilhès, qui les exerça pendant un an.

demandes et de propositions relatives à cette colonisation lui avaient été adressées à différentes époques ; il en distingua deux qui lui parurent de nature à être accueillies.

En 1821 et 1822, un Alsacien nommé Cerfberr, que des renseignements positifs permettaient de considérer comme un homme actif et intelligent, avait, à plusieurs reprises, sollicité du gouvernement les moyens d'aller avec sa famille s'établir sur les bords de la Mana, en annonçant qu'il pourrait procurer, au moment du besoin, un certain nombre de familles alsaciennes propres à recevoir la même destination. Afin de le mettre à portée d'examiner préalablement les lieux, le ministre de la marine décida qu'il y serait envoyé, avec trois agriculteurs alsaciens placés sous sa direction¹. Le séjour de ces quatre individus à la Guyane ne devait être que temporaire. Ce fut à la fin de décembre 1823 que le sieur Cerfberr partit de Brest avec les trois Alsaciens qui lui avaient été adjoints.

La seconde proposition sur laquelle se fixa l'attention du département de la marine était faite par M. Gerbet, capitaine de la compagnie de gendarmerie de couleur de la Guyane, qui, en 1821, commandait à la Mana les postes établis par M. Cati-neau-Laroche. Cet officier se trouvait alors en France. Il of-frait² de se charger de recruter dans le département du Jura, où il était né et où il passait le temps de son congé, quelques familles de cultivateurs, sobres et laborieuses. Les motifs de prudence qui avaient fait ajourner l'envoi des familles alsaciennes

1823.

Mission donnée
au sieur Cerfberr.M. Gerbet
est chargé du choix
de trois familles
dans
le département
du Jura.

¹ *Rapport au ministre et décision ministérielle du 9 octobre 1823 ; Lettre ministérielle du 5 novembre 1823 ; Décision ministérielle du 4 décembre 1823.*

² *Lettres au ministre de la marine, des 24 octobre et 10 novembre 1823.*

1823.

ne s'opposaient point à l'adoption de cette proposition ; car , d'un côté , le résultat de la mission du sieur Cerfberr devait être connu en France avant le départ des familles du Jura , et , de l'autre , si l'on se décidait à envoyer plus tard quelques familles alsaciennes , il ne pouvait qu'être avantageux pour elles et pour le succès de l'entreprise , qu'elles trouvassent sur les lieux des cultivateurs français déjà acclimatés , et en état de les encourager par leur exemple. Le ministre de la marine agréa donc l'offre de M. Gerbet ; seulement , comme il s'agissait d'un premier essai , il lui parut convenable de borner à trois le nombre des familles. Le ministre n'hésita pas non plus à remettre le soin de les choisir à M. Gerbet , que son activité éprouvée et l'expérience qu'il avait acquise pendant un séjour de deux années à la Mana , rendaient plus capable que tout autre de bien juger de l'espèce d'hommes propre à la colonisation.

Ces déterminations prises , le ministre écrivit au gouverneur de la Guyane française de faire terminer le plus tôt possible les travaux commencés dans l'intérêt des familles appelées à s'établir à la Mana.

M. Vaillant , lieutenant de vaisseau , aide-de-camp du gouverneur , fut préalablement envoyé par lui pour prendre connaissance de la situation de l'établissement. Il arriva le 19 septembre 1823 au poste supérieur , que , depuis l'installation des ouvriers amenés en juillet , on désignait plus généralement sous le nom de *Nouvelle-Angoulême*. Il y trouva un nombre considérable de malades. Des fièvres pernicieuses s'étaient déclarées , et , sur les cinquante personnes qui en étaient atteintes , douze avaient déjà succombé. Ces fièvres , bien qu'engendrées par l'insalubrité de la localité , se trouvaient considérablement aggravées par les excès des immigrants , et par les privations

Visite
aux établissements
de la Mana
ordonnée
par M. Milius.

Poste supérieur,
ou
*Nouvelle-
Angoulême.*

Apparition
des
fièvres
pernicieuses.

que les malades avaient eu à supporter. Le gouverneur avait vainement pris le soin d'expédier à l'avance de Cayenne les différents objets nécessaires au service de l'hôpital; les difficultés de la navigation du fleuve s'étaient opposées à l'envoi de ces objets du poste inférieur à la Nouvelle-Angoulême, et ils étaient restés déposés dans les magasins de ce poste. Ce fâcheux état de choses cessa bientôt; et moins de dix jours après, le nombre des malades se trouvait réduit à moitié¹.

M. Milius se rendit alors lui-même à la Mana. Il débarqua à la Nouvelle-Angoulême le 20 novembre. L'amélioration de l'état sanitaire ne s'était point soutenue. Outre une trentaine d'ouvriers militaires, chez qui l'intempérance avait occasionné des rechutes très-graves, la plupart des chefs de service avaient contracté les fièvres régnantes, et la terreur dominait tous les esprits. La présence de M. Milius et les soins qu'il mit à combattre le découragement général parvinrent à ramener un peu de calme et de confiance. Il procéda alors à l'inspection des travaux exécutés à la Nouvelle-Angoulême. L'étendue des abattis n'y excédait point vingt-neuf carrés, ce qui donnait lieu de reconnaître que l'évaluation faite à cet égard en 1822 était exagérée. Les constructions consistaient en une maison pour le commandant de l'établissement (maison qu'on avait été obligé de transformer provisoirement en hôpital), une autre maison pour les agents de l'administration, une caserne, un magasin général, six carbets grossièrement construits, et quelques petites constructions de peu d'importance. Persuadé, d'après cet état de choses, que les lieux ne seraient pas disposés avant l'année 1825 pour recevoir les quinze ou vingt familles qu'il

M. Milius
se rend à la Mana.

—
Recrudescence
des
fièvres
pernicieuses.

¹ Rapport de M. Vaillant, du 6 octobre 1823.

1823.

avait demandées pour le mois de juillet 1824, M. Milius pria le ministre de la marine d'ajourner leur envoi jusqu'à cette nouvelle époque¹.

Le poste inférieur fut visité ensuite par cet administrateur, qui lui donna le nom de *Port de la Nouvelle-Angoulême* : et en effet ce poste n'avait guère été jusque-là qu'un port d'entrepôt pour les approvisionnements de tous genres destinés au poste supérieur². Malgré l'innombrable quantité d'insectes ailés dont il était infesté³, M. Milius porta sur cet emplacement un jugement favorable. Il remarqua que l'air y était bon, que le sol s'y montrait assez fertile. Ses communications par mer avec Cayenne ne présentaient point les difficultés qu'on avait d'abord redoutées : loin d'employer un mois à se rendre de l'embouchure de la Mana à Cayenne, les bâtiments de la station avaient prouvé, par plusieurs voyages, que ce trajet n'exigeait pas, terme moyen, plus de cinq à six jours⁴. Il en était de

Facilité
des
communications
par mer
avec Cayenne.

¹ *Rapport de M. Leschenault de la Tour, du 11 décembre 1823; Lettre de M. le baron Milius, du 15 décembre 1823.* M. Leschenault de la Tour, dont le rapport est cité ici, avait été spécialement chargé par le département de la marine, au mois de mai 1823, de se rendre à la Mana pour y examiner les localités sous le rapport agricole. Ce naturaliste-voyageur avait visité les postes vers le même temps que M. Milius. Les observations consignées dans son rapport du 11 décembre concordaient parfaitement avec les renseignements transmis par cet administrateur.

² *Ordonnance locale du 12 janvier 1824; Lettre de M. le baron Milius, du 15 du même mois.*

³ C'est surtout pendant la saison des pluies que ces insectes sont insupportables. Dans les mois de beau temps, la brise d'E. N. E., qui règne depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, les chasse entièrement pendant la journée; mais, à la chute du jour, la brise venant à cesser, on voit les maques, les moustiques et les maringouins reparaitre par myriades. *Rapport de M. Vailant, du 6 octobre 1823.*

⁴ *Lettre de M. Milius, du 10 décembre 1824.*

même de l'entrée de la Mana : un banc de sable la barraît , il est vrai ; mais au milieu il existait un chenal de neuf à dix pieds de profondeur , par lequel des bâtimens de 180 à 200 tonneaux pouvaient pénétrer aisément dans la rivière , et de là remonter , avec le seul secours de la marée , jusqu'au Port de la Nouvelle-Angoulême¹. Les constructions et les abattis exécutés à ce poste depuis le débarquement de M. Milius à la Guyane française , pouvaient être regardés comme à peu près nuls ; mais il n'y avait pas lieu de s'en étonner , car , depuis plus de six mois , les cinq ou six noirs qui occupaient le poste suffisaient à peine à l'emmagasinement des vivres et approvisionnements de toute espèce que l'on y déposait pour être ultérieurement envoyés au poste supérieur².

Quant aux difficultés reprochées à la navigation de la Mana entre le Port de la Nouvelle-Angoulême et le poste principal , elles n'étaient que trop réelles. Pendant la saison des pluies , c'est-à-dire pendant sept à huit mois de l'année , il était presque impossible à une embarcation chargée de remonter la rivière à l'aviron à plus de sept lieues de son embouchure , tant à cause de la rapidité des courants , que parce qu'à cette distance la marée cessait de se faire sentir³. Pendant les quatre

¹ et ² *Notes et observations de M. de Lesparda, du 8 novembre 1823 ; Rapport de M. Leschenault de la Tour, du 11 décembre 1823 ; Lettre de M. Milius, du 15 décembre 1823.*

³ C'était à peu près à cette hauteur que se trouvait situé le second des deux postes établis par M. Catineau-Laroche , poste que les ravages des fourmis avaient forcé de reporter plus bas. Les observations faites sur la vitesse du courant du flot en cet endroit firent reconnaître qu'elle était d'un mille et demi par heure dans les grandes marées , et d'un mille seulement dans les petites. Quelquefois la marée se fait sentir au delà de ce point , mais jamais son action ne s'étend jusqu'à la hauteur de la rivière Portal. *Rapport de M. Vailant, du 6 octobre 1823.*

1823.
—
Passe
de la Mana.
—

Abattis
et
constructions
du poste
inférieur.
—

Navigation
de la Mana,
entre
le poste inférieur
et
le poste supérieur
—

1823.

ou cinq autres mois de l'année, les communications par eau avec la Nouvelle-Angoulême étaient praticables ; mais les transports effectués par cette voie nécessitaient des dépenses si considérables, que, d'après l'estimation de M. Milius, la ration de chaque ouvrier revenait, rendue dans ce poste, au double de sa valeur ordinaire.

Opinion
de M. Milius
sur
la nature du sol
de la Mana.

Le sol des bords de la Mana parut d'ailleurs peu fertile à M. Milius, du moins dans les terres hautes. Les premiers explorateurs, séduits par la végétation vigoureuse des forêts, s'étaient laissé prendre à des apparences trompeuses; ils ne s'étaient point aperçus que la richesse de cette végétation avait sa cause, non dans la nature du sol, composé presque partout de sable et d'argile pur, mais dans la décomposition séculaire d'une multitude de plantes, dont les débris formaient un excellent engrais. Convaincu par cette observation que la fécondité des terres hautes n'était que factice, et qu'elle devait nécessairement disparaître par la destruction des forêts, M. Milius disait avec Malouet, que, si l'on voulait coloniser utilement la Guyane, il fallait, comme à Surinam et à Démérari, s'en tenir exclusivement à la culture des terres alluvionnaires; mais il ne se dissimulait point que, pour mettre ces terres en valeur, on serait obligé de les conquérir sur les eaux de l'Océan en y pratiquant des canaux de dessèchement, et que ces travaux étaient trop dispendieux pour être encore entrepris. M. Milius raisonnait au reste à cet égard dans le sens d'une colonisation ayant surtout pour objet la culture de la canne à sucre, et s'écartait ainsi des instructions du département de la marine, qui avaient exclu les grandes cultures de celles en vue desquelles la colonisation devait d'abord être essayée; il oubliait d'ailleurs que si, dans les autres

parties de la Guyane, le caféyer, le giroflie, le rocouyer, les vivres sont cultivés avec succès sur les hauteurs, la plupart de ces cultures ne réussissent pas dans les terres alluvionnaires telles que celles dont se composait le territoire du poste inférieur.

Les considérations invoquées en faveur du poste inférieur n'avaient donc qu'une vérité relative au lieu d'une valeur absolue.

Quoi qu'il en soit, le département de la marine crut devoir conclure des différents faits consignés par M. Milius dans ses rapports, que tout ce qui concernait l'entreprise de la colonisation était encore problématique, que l'on n'avait que des espérances, et qu'il fallait en conséquence procéder à peu de frais et avec réserve.

Il importait cependant que le gouvernement fût fixé le plus tôt possible sur ce qu'on devait attendre des essais commencés. D'année en année, les chambres législatives avaient ouvert au ministère des crédits pour la colonisation, et le département de la marine n'avait encore aucun résultat positif à présenter. D'un autre côté, de précieuses années de paix s'écoulaient, et il convenait d'en profiter pour savoir enfin s'il y avait possibilité de mettre en valeur le territoire de la Mana, que le département de la marine n'avait pas cessé de considérer comme salubre, fertile et propre à recevoir et à nourrir de nombreux habitants¹. L'envoi à la Guyane des familles du Jura, dont le choix était confié à M. Gerbet, ne pouvait manquer de donner la solution de cette question importante, sans entraîner hors du cercle de la plus stricte prudence, puisque le nombre de ces familles avait été

Le département
de la marine
se décide
à commencer
l'essai
de colonisation.

¹ Rapport et note présentés au ministre de la marine les 25 février et 24 mai 1824.

1824.

restreint à trois. En prenant cette détermination, on ne faisait, au surplus, que déférer au vœu exprimé par M. Milius, qui, en exposant au ministre la nécessité d'ajourner jusqu'en 1825 l'expédition des quinze à vingt familles qu'il avait précédemment demandées, représentait l'envoi préalable d'un petit nombre de bons cultivateurs de France comme nécessaire pour préparer le terrain ¹.

Familles du Jura
choisies
par M. Gerbet.

M. Gerbet recruta, à Arbois, trois familles, formant un total de vingt-sept personnes, savoir : les trois chefs de famille (Pageoz, Giboudeau et Briffé), et leurs femmes, le frère de l'un d'eux, seize garçons et quatre filles, tous d'une constitution saine et robuste; suivant ce qu'il écrivait au département de la marine², ces hommes étaient l'*élite des paysans de la contrée*. Les chefs de ces trois familles s'engagèrent, par acte authentique ³, à aller s'établir, avec leurs femmes et leurs enfants à la Mana, sur l'emplacement que leur désignerait M. Gerbet; à cultiver et à faire prospérer les terres à eux concédées. Ils stipulèrent en même temps que le gouvernement se chargerait de tous les frais de leur voyage à partir du moment où ils quitteraient leurs demeures jusqu'à leur arrivée à la Mana; que là, outre une maison spacieuse et suffisamment meublée, chaque famille recevrait du bétail, des volailles, ainsi que les outils et instruments nécessaires à la culture; et que, pendant les dix-huit premiers mois, tous seraient nourris aux frais de l'État.

Ordre
d'installer
les trois familles
du Jura
au Port
de la Nouvelle-
Angoulême.

Les derniers rapports de M. Milius, et le témoignage de MM. Gerbet et Vaillant, qui se trouvaient tous deux alors à

¹ Lettre de M. le baron Milius, du 22 décembre 1823.

² Lettres de M. Gerbet, des 18 décembre 1823 et 3 juillet 1824.

³ Acte du 7 juillet 1824.

Paris, s'accordant également à représenter le Port de la Nouvelle-Angoulême comme préférable à toute autre localité pour y placer les trois familles du Jura, le ministre de la marine crut devoir adresser des ordres en ce sens au gouverneur de la Guyane française ¹.

Pendant que M. Gerbet s'occupait en France du choix de ces familles, le sieur Cerfberr, et les trois cultivateurs alsaciens qui l'accompagnaient, s'installaient sur les bords de la Mana. Après un début favorable, ils furent atteints, au milieu de leurs travaux, par les maladies, qui, après avoir suspendu leurs ravages, avaient reparu avec une énergie nouvelle; ces maladies atteignirent à différents degrés presque tous les individus composant la petite colonie. Le sieur Cerfberr et l'un de ses compagnons furent du nombre des premières victimes. Privés de leur chef et désormais abandonnés à eux-mêmes, les deux autres cultivateurs alsaciens ne tardèrent pas à s'embarquer pour revenir en France.

Le colonel Elliot, que le mauvais état de sa santé avait empêché, pendant plus de six mois, de venir prendre le commandement des établissements de la Mana, s'était enfin rendu à son poste. Un sort pareil à celui du sieur Cerfberr l'y attendait. Atteint des fièvres pernicieuses, ainsi que la presque totalité des agents du gouvernement, il essaya, en retournant à Cayenne, de se soustraire à leur action mortelle; mais il y était à peine arrivé qu'il expira ². Le nombre des malades s'éleva bientôt, parmi les travailleurs de la Mana, à près de cinquante. A la vue du danger qui menaçait leur vie, les principaux chefs, malades eux-mêmes, avaient abandonné leur

1824.

Travaux
du sieur Cerfberr
et de
ses compagnons.Réapparition
des fièvres
pernicieuses.Mort
du sieur Cerfberr.Arrivée
du
colonel Elliot,
à la Mana.

Sa mort.

¹ *Dépêche ministérielle du 8 avril 1824.*

² *Lettre de M. le baron Milius, du 5 août 1824.*

1824.

Découragement
des
immigrants.

poste : cet abandon démoralisa les hommes qu'ils laissaient derrière eux, et paralysa absolument les travaux.

Un voyage de M. Milius à la Mana, et l'amélioration qui survint dans l'état sanitaire ramenèrent peu à peu les esprits à de meilleures dispositions.

Cause
et
nature
de l'épidémie
ressentie
à la Nouvelle-
Angoulême.

Les observations faites à la Nouvelle-Angoulême sur la nature de l'épidémie dont tant d'hommes venaient de ressentir les atteintes, ne permirent plus d'en rechercher la cause principale ailleurs que dans les exhalaisons délétères des marais formés par les pluies. On remarqua que c'était surtout dans la saison sèche, et plus particulièrement encore au moment où cette saison succédait à la saison pluvieuse, que les maladies éclataient avec le plus d'intensité. Le soleil, desséchant alors les bas-fonds nombreux dont cette partie de la Guyane est semée, mettait à découvert des dépôts plus ou moins infects, d'où ne tardaient point à s'élever des miasmes putrides : des fièvres intermittentes, dégénérant très-souvent en fièvres pernicieuses, en étaient la suite, et la mortalité devenait alors considérable ¹.

Mortalité
comparée
des
noirs et des blancs
à la Nouvelle-
Angoulême.

En recherchant le rapport d'après lequel la mortalité s'était exercée à la Mana sur les blancs et sur les noirs, on trouva que les blancs avaient perdu quinze individus sur cent, tandis que, sur pareil nombre de noirs, deux seulement avaient succombé. Cette disproportion vint corroborer l'opinion qu'avait déjà émise plusieurs fois M. Milius sur la nécessité de congédier la plus grande partie des ouvriers blancs existant à la Mana, et de n'y conserver, pour l'exécution des travaux préparatoires

¹ Rapport de M. Leschenault de la Tour, du 11 décembre 1823 ; Lettre de M. le baron Milius, du 15 du même mois ; Rapport de M. Quincé, officier de santé chargé du service de santé à la Mana, du 23 juillet 1824.

de la colonisation, que des noirs libres ou esclaves. M. Milius estimait que deux cents noirs pouvaient, dans le même espace de temps, faire autant de travail que six cents ouvriers blancs. Pendant son dernier séjour à la Mana, il avait vu les noirs travailler dix heures consécutives, la tête nue, sans prendre aucune précaution contre l'ardeur du soleil, tandis que les ouvriers blancs, assujettis à un travail de quelques heures seulement, et défendus contre les rayons du soleil par des chapeaux à large bord, étaient fréquemment forcés, par la fatigue et les maux de tête, de rentrer dans leur caserne pour y chercher l'ombre et le repos. Aussi les ouvrages les plus pénibles avaient-ils été exécutés à la Mana par les travailleurs noirs ¹.

A la fin d'août 1824, les localités du Port de la Nouvelle-Angoulême se trouvèrent disposées pour la réception des trois familles du Jura ². M. le baron Milius en rendit compte au ministre de la marine ³. Il crut devoir saisir cette occasion pour lui exposer son opinion définitive sur la Mana ⁴. Après avoir rappelé les difficultés de toute espèce que l'on avait eues à combattre pour arriver au point où l'on était parvenu, récapitulé les sommes qu'on avait déjà dépensées ⁵, et retracé le tableau des ravages exercés par les maladies, il concluait en

1824.

Préférence
à donner aux noirs
sur les blancs
pour
le travail de la terre
dans les régions
équinoxiales.

Dispositions
faites
par M. Milius
pour la réception
des
trois familles
du Jura.

Opinion
définitive
de M. Milius
sur la colonisation.

¹ Lettres de M. Milius, des 28 août et 1^{er} octobre 1824.

² Lettres de M. Milius, des 28 août et 17 novembre 1824.

³ C'était alors M. le comte de Chabrol; M. le marquis de Clermont-Tonnerre lui avait remis la portefeuille le 4 août 1824.

⁴ Lettres de M. Milius, des 1^{er} et 2 octobre 1824.

⁵ Les chambres avaient alloué, pour la colonisation de Mana, en 1822, 1823 et 1824, des crédits s'élevant ensemble à la somme de 1,100,000 fr. A la fin de 1824, la dépense excédait de 7,598 fr. le montant de ces crédits. *Comptes administratifs des colonies, de 1814 à 1823 inclusivement,*

1824.

disant que si tout ce qu'on avait fait à la Mana par suite du projet de M. Catoire-Laroche était à recommencer, il n'hésiterait pas à détourner d'une telle entreprise; mais qu'il ne croyait pas que le gouvernement dût reculer devant les obstacles qui restaient encore à vaincre. Il regardait toutefois comme indispensable de restreindre considérablement les travaux commencés, afin de pouvoir apporter dans les dépenses les économies désirables ¹.

Réductions
opérées
dans les dépenses
par le département
de la marine.

Frappé, de son côté, de l'énormité des dépenses effectuées en les comparant avec la médiocrité des résultats obtenus, et justement ébranlé dans ses espérances sur la Mana, le département de la marine ² adopta pleinement l'opinion de M. Milius. Il décida que les dépenses de la colonie projetée se borneraient, jusqu'à nouvel ordre, à ce qu'exigeraient les besoins des trois familles du Jura, et qu'elles seraient calculées de manière à ne pas s'élever, en 1825, à plus du quart du crédit alloué pour cet exercice par les chambres législatives, c'est-à-dire à plus de 100,000 fr. En conséquence de cette disposition, il fut prescrit à M. Milius de faire rentrer à Cayenne tous les travailleurs, soit blancs, soit noirs, employés jusqu'à ce jour à la Mana ³, et de renvoyer en France les ouvriers blancs. L'insalubrité du

page 149; Budget des recettes et des dépenses de l'établissement de la Mana, pour l'exercice 1824; Comptes financiers du même établissement, pour ladite année 1824.

¹ Lettre de M. Milius, du 1^{er} octobre 1824.

² Depuis le 5 août 1824, M. le baron de Lareinty avait remplacé M. le baron de Crouseilles dans les fonctions de directeur de l'administration des colonies.

³ Au 1^{er} janvier 1825, l'effectif du personnel de la Mana se composait de 118 sapeurs et ouvriers d'artillerie et de 205 chasseurs noirs de la Guyane ensemble 323 personnes. Lettre de M. Milius, du 12 janvier 1825.

poste supérieur, son éloignement du point où la Mana est encore navigable, enfin son inutilité complète dans l'état où la colonisation allait être réduite, déterminèrent le ministre à en ordonner en même temps l'entier abandon ¹, à moins que l'on ne trouvât des familles de gens de couleur libres de Cayenne qui voulussent aller s'y établir. Aucune ne s'étant présentée ², on se vit contraint, pour tirer quelque parti des constructions, et pour empêcher que le poste ne devînt un repaire de noirs marrons, d'en démonter les bâtimens, et de transporter les matériaux, avec tous les autres objets susceptibles d'être utilisés, soit au Port de la Nouvelle-Angoulême, soit au Bourg-Cormoran, poste situé à quatre ou cinq lieues plus haut et consacré à l'exploitation de bois destinés aux constructions navales ³.

Les trois familles du Jura, embarquées au Havre sur un bateau à vapeur destiné pour le service de la Mana, arrivèrent au Port de la Nouvelle-Angoulême le 5 décembre 1824, sous la conduite de M. Gerbet. A la vue de tout ce qu'on avait préparé pour elles, leur joie parut grande. Chacune reçut en partage ⁴ une maison pourvue des meubles nécessaires et des principaux ustensiles de ménage, avec un jardin potager

1824.
—
Abandon
du
poste supérieur.
—

Arrivée
et
installation
au Port
de la Nouvelle-
Angoulême
des trois familles
du Jura.
—

¹ Il y avait alors à la Nouvelle-Angoulême 20 carrés défrichés et plantés; 25 maisons, cases, carbets et autres bâtisses; plus, une route de 2 lieues de long sur 8 à 10 mètres de large, pratiquée le long du fleuve pour communiquer par terre avec le poste inférieur. *Lettres de M. Milus, des 28 août 1824 et 12 janvier 1825.*

² *Lettre de M. de Muyssart, commandant et administrateur par intérim de la Guyane, du 27 août 1825.*

³ Dix-huit bâtimens de différentes grandeurs s'élevaient alors au Bourg-Cormoran. Plus tard le chantier d'exploitation fut transporté sur les bords de l'Acarouani, l'un des affluents de la Mana.

⁴ *Procès-verbal de prise de possession des bâtimens, terrains, etc., concédés aux familles du Jura, du 8 décembre 1824.*

1824.

et six carrés de terres défrichées et plantées en riz, maïs et manioc; deux mille bananiers prêts à donner leurs fruits, et une cinquantaine de têtes de gros et menu bétail leur furent en outre concédés. Les vastes savanes qui se déploient derrière le poste, furent mises en commun. Avant leur départ de France, ces émigrants avaient été munis des divers outils et instruments aratoires dont ils pouvaient avoir besoin, et ils commencèrent immédiatement leurs travaux¹.

Recommandations
du ministre
en ce qui concer-
nait ces familles.

M. le marquis de Clermont-Tonnerre avait, au mois de juillet 1824, vivement recommandé le sort de ces trois familles à M. Milius; il n'avait pas voulu que l'appui du gouvernement cessât un seul instant de les entourer; il avait écrit de sa propre main au commandant de la Guyane française : « Du résultat de cette première mission doit dépendre
« le succès futur de la colonisation. Il faut donc n'épargner
« aucun secours, aucun soin raisonnable aux nouveaux co-
« lons; il faut que leur régime sanitaire soit bien dirigé et
« bien surveillé, qu'on les conduise, pour le travail, comme
« pour la nourriture, comme pour les précautions contre
« les inconvénients du climat, de manière à ce qu'ils puis-
« sent, au bout de quelque temps, écrire qu'ils sont con-
« tents et qu'on leur a tenu tout ce qu'on leur avait permis
« d'espérer². »

Sollicitude
de M. Milius
pour
les familles
du Jura.

Toutes les mesures prises par M. Milius furent empreintes de cet esprit. La dépense qu'occasionna l'installation de chacune des trois familles s'éleva à 8,000 francs. Cette dépense était considérable sans doute; mais, si l'essai de colonisation venait à échouer, il importait que l'administration ne pût être accusée d'y

¹ Lettre de M. Milius, du 12 janvier 1825, et pièces y annexées.

² Dépêche ministérielle du 28 juillet 1824.

avoir contribué par imprévoyance ou parcimonie. Il ne restait plus maintenant qu'à attendre du temps la solution du problème que les cultivateurs du Jura étaient appelés à résoudre.

En prenant possession du Port de la Nouvelle-Angoulême, les immigrants s'étaient mis à planter leurs terres en végétaux alimentaires, tels que riz, maïs, ignames, patates, etc., et à étendre leurs défrichements. Ils rivalisèrent entre eux d'ardeur pour le travail sans que leurs santé en éprouvât d'abord le moindre dérangement. La saison des pluies étant survenue, ils se virent forcés de tourner leurs efforts d'un autre côté. Pour donner un écoulement aux eaux pluviales, qui n'avaient pas tardé à inonder les savanes réservées au pâturage des bestiaux, il leur fallut se mettre à creuser des fossés de dessèchement. Les pluies continuant de tomber en abondance, les eaux de la rivière se grossirent et menacèrent de submerger leurs plantations; les grandes marées de mars qui approchaient devaient encore augmenter le mal. Il devenait donc indispensable d'élever au plus tôt des digues le long de la Mana. Ces travaux dépassaient les forces des immigrants. M. Gerbet fut obligé d'y appliquer la plus grande partie des noirs travailleurs, qui n'avaient point encore été rappelés à Cayenne ¹. Leur nombre s'élevait à près de cent. M. Milius ne crut pas devoir, dans cette nécessité, priver la colonie naissante de leur assistance; mais il demeura dès lors plus que jamais démontré qu'il y avait certains genres de travaux pour lesquels le secours des noirs était indispensable ². Peu de temps après ces dispositions, M. Milius, que le délabrement de sa santé forçait de revenir en France, partit de Cayenne, laissant à M. de Muysart,

1825.

Travaux
auxquels se livrent
les cultivateurs
du Jura.

Retour
de M. Milius
en Europe.

¹ Lettres de M. Milius, des 18 février, 3 et 25 mars 1825.

² Lettre de M. Milius, du 25 mars 1825.

1825.

commissaire ordonnateur, son successeur par intérim, le soin de continuer l'œuvre de la colonisation.

Première
récolte de riz
faite
par les familles
du Jura.

Les immigrants n'avaient pas tardé à retourner à la culture de leurs champs. Cinq mois après leur arrivée, une première récolte de riz et de maïs vint récompenser le zèle qu'ils avaient apporté dans leurs travaux¹. Leur bétail, trouvant une nourriture abondante dans les savanes, prospérait et se multipliait. Leur santé continuait d'être excel-

Accroissement
de
leurs troupeaux.

État sanitaire.

lente, et la réapparition de la saison pluvieuse n'occasionna parmi eux que de légères indispositions². M. Gerbet, entre les mains de qui M. Milius avait concentré le commandement des établissements de la Mana, en profitait pour assurer, par tous les moyens possibles, le bien-être de ses compatriotes.

Nouvelles
concessions
de terres
faites
aux trois familles
du Jura.

Culture
de la canne
à sucre
et des autres
plantes coloniales.

Ceux-ci n'ayant plus assez de terres à cultiver, on leur en concéda de nouvelles³; ils se mirent avec ardeur à y faire des abattis et à les défricher. Les vivres qu'ils avaient plantés promettant de leur fournir une récolte abondante avant la fin de l'année, ils voulurent essayer dans ces nouveaux terrains la culture des plantes qui produisent les denrées coloniales. Éblouis par les grands profits qu'ils en attendaient, ils oublièrent que ce n'était point dans ce but qu'on les avait transportés à la Mana. Avant de songer à la production des denrées coloniales, ils devaient d'abord s'attacher à résoudre la question de savoir si des cultivateurs européens pouvaient, sans secours étrangers, suffire à leurs besoins par la culture des vivres. Ils ne réfléchissaient point d'ailleurs que ces plantes demandaient, pour la plupart, plusieurs années de soins, et

¹ Rapport de M. Gerbet, du 5 mai 1825.

² Rapport de M. Lebihan, officier de santé, du 10 juillet 1835.

³ Rapport de M. Gerbet, du 11 octobre 1825.

des dépenses assez fortes, avant d'offrir des bénéfices, et ils travaillaient du matin au soir, sans prendre de repos, comme s'il ne fallait que quelques mois pour être payés de leurs peines. Vainement M. Gerbet, effrayé de l'imprudence avec laquelle ils s'exposaient en plein midi aux rayons du soleil, leur représenta les dangers qu'ils couraient; la cupidité et l'amour-propre l'emportèrent sur ses sages avis ¹. Bientôt des céphalalgies attaquèrent les travailleurs les plus opiniâtres. Deux des chefs de famille tombèrent gravement malades, et ne durent leur salut qu'aux soins empressés qui leur furent prodigués. On ne fut pas aussi heureux à l'égard du fils aîné de la famille Briffe. Atteint d'une inflammation cérébrale, uniquement provoquée par son entêtement à braver sans précaution les feux dévorants du climat, il expira le troisième jour de son entrée à l'hôpital. Cet événement répandit la consternation parmi les immigrants. Leur découragement fut au comble, mais il dura peu : la belle apparence de leurs plantations de riz, dont ils espéraient prochainement une riche récolte, eut bientôt chassé de leur esprit toute triste pensée. La mort du jeune cultivateur ne corrigea personne, pas même les membres de sa famille, qui semblèrent vouloir réparer sa perte en redoublant d'activité pour le travail. Ce fut à tel point que M. Gerbet eut besoin d'employer son autorité pour les arracher de leurs champs ².

Au commencement de décembre, la récolte du riz eut lieu : c'était la seconde que faisaient les immigrants. Elle ne répondit point à leur espoir : les grandes chaleurs en avaient détruit la

1825.

Ardeur
excessive
des
immigrants
pour le travail.

Seconde
récolte de riz.

¹ *Rapport de M. Gerbet, du 11 octobre 1825.*

² *Ibid.*

1825.
Réculte du maïs.

Plantations
de cacao, etc.

moitié¹. Celle du maïs, qu'ils firent peu de temps après, fut plus avantageuse; ils en vendirent une portion à l'un des bâtiments de la station navale, et retirèrent de ce marché une somme de 750 francs². Quant à leurs plantations pour la production des denrées coloniales, elles avaient parfaitement réussi, surtout le cacao; mais ce n'était encore que des pépinières, qui pour le moment ne pouvaient leur être d'aucune utilité. Les avantages que promettait l'accroissement progressif de leurs bestiaux étaient beaucoup plus positifs; grâce aux excellents pâturages des savanes, ils prospéraient à vue d'œil, et les immigrants pouvaient prévoir le moment où ils tireraient de cette branche d'industrie leurs ressources les plus précieuses.

Satisfaction
des
immigrants.

Déjà une année s'était écoulée depuis le jour où les cultivateurs du Jura avaient touché pour la première fois le sol de la Mana. Ils célébrèrent tous cet anniversaire avec enthousiasme³. Loin de regretter d'avoir quitté leurs foyers pour venir se fixer à la Guyane, ils ne laissaient échapper aucune occasion de témoigner leur reconnaissance envers le gouvernement qui leur avait procuré *la position heureuse* dont ils jouissaient sur les *bords fortunés de la Mana*⁴. Vers cette époque, les chefs des trois familles, empruntant sans doute le secours d'une plume officieuse, écrivaient à leurs concitoyens du Jura. « Les engagements qui ont été pris envers nous ont été « remplis bien au delà de ce qu'on nous avait promis. Nous

Lettre
qu'ils adressent
à
leurs concitoyens
du Jura.

¹ Rapport de M. Gerbet, du 7 décembre 1825.

² Rapport de M. Gerbet, du 21 décembre 1825.

³ Ibid.

⁴ Lettre du sieur Giboudeau au sieur Trevé, à Arbois, datée du Port de la Nouvelle-Angoulême, le 7 décembre 1825; Lettre du 18 décembre 1825, adressée à M. de Muysart par les trois chefs de famille.

« jouissons de toute la somme de prospérité sur laquelle nous
 « avons droit de compter. Venez jouir avec nous des mêmes
 « avantages ; une nouvelle patrie vous attend : elle vous offre
 « les moyens de pourvoir abondamment à votre subsistance
 « avec un médiocre travail, de vous procurer, par des cultures
 « d'une nature plus précieuse, des objets d'échange propres à
 « créer un commerce susceptible lui-même d'extension, et de
 « fonder ainsi, par l'agriculture et l'industrie, le bien-être de
 « vos enfants sur des bases solides et durables¹. »

1825. — 1826.

Séduites par ce tableau flatteur, plusieurs familles de cultivateurs et d'artisans du Jura, au nombre de cent quatre-vingt-sept personnes, sollicitèrent du ministre de la marine la faveur d'aller partager le sort de leurs compatriotes. Avant de donner suite à ces demandes, le ministre crut devoir consulter M. de Missiessy, ancien capitaine de frégate, qui avait été envoyé à Cayenne pour y remplir les fonctions de gouverneur, par intérim, de la Guyane française². La situation des crédits affectés à la colonisation de la Mana ne permettait plus, au reste, de faire désormais, pour aucune de ces familles, les sacrifices qui avaient été faits pour les trois premières; car, à partir du 1^{er} janvier 1826, toute dotation annuelle pour la colonisation avait cessé, et il ne restait plus de disponible qu'une somme de 400,000 francs environ, provenant des allocations des exercices antérieurs³. Il fallait donc y regarder de près avant de s'engager dans de nouvelles dépenses.

187 cultivateurs
 et artisans
 du département
 du Jura
 demandent
 à passer à la Mana.

¹ Lettre citée dans le rapport de M. Gerbet du 7 décembre 1825.

² Dépêche ministérielle du 1^{er} avril 1826. Depuis le 16 février 1826, M. Filleau de Saint-Hilaire avait succédé, dans la place de directeur des colonies, à M. de Lareinty, décédé.

³ Rapport au ministre du 26 octobre 1826.

1826.

M. de Missiessy
visite
les cultivateurs
du Jura.

Au commencement de juin 1826, M. de Missiessy se rendit au Port de la Nouvelle-Angoulême; il y fut frappé de la propreté, de l'ordre et de l'air d'aisance qui régnaient dans les cases des immigrants, du parfait entretien de leurs jardins et de leurs enclos plantés de vivres, de la beauté de leur bétail, et de la richesse des pâturages des savanes. Les immigrants jouissaient d'ailleurs de la meilleure santé, quoiqu'ils continuassent de se livrer au travail pendant toute la journée¹. M. de Missiessy rappela aux trois familles que tous leurs efforts devaient être tournés vers la culture des vivres, et non vers la production des denrées coloniales, parce que les secours du gouvernement venant à cesser, il ne leur resterait plus d'autres ressources pour exister. Il leur dit que le gouvernement avait d'autant plus droit de compter sur leur empressement à donner cette direction à leurs travaux, qu'il voulait bien, d'après la demande qu'ils en avaient faite, consentir à prolonger jusqu'au 31 décembre 1826, c'est-à-dire pendant six mois encore, les fournitures de vivres qu'ils recevaient, depuis dix-huit mois déjà, des magasins de l'État².

Il émet
un avis favorable
à l'envoi
de
nouvelles familles.

En rendant compte au département de la marine de la situation prospère des immigrants, M. de Missiessy émit un avis favorable à l'envoi de nouvelles familles. L'intention du gouvernement était que la colonisation reçût graduellement l'extension dont elle était susceptible³. Le projet d'une seconde immigration de familles fut en conséquence arrêté en principe; mais le ministre remit à s'occuper des moyens d'exécution⁴

¹ Rapport de M. de Missiessy, du 12 juillet 1826.

² *Ibid.*

³ Rapport au Roi sur le budget de 1828.

⁴ Dépêche ministérielle du 14 novembre 1826.

jusqu'à l'arrivée à Paris de M. Gerbet, parti de la Guyane pour des motifs de santé, dans les premiers jours de novembre 1826.

M. Gerbet avait à peine quitté les bords de la Mana qu'un changement complet s'opéra dans les habitudes et les dispositions morales de la presque totalité des cultivateurs du Port de la Nouvelle-Angoulême. Ces hommes, qui jusqu'alors avaient déployé tant d'ardeur et d'activité dans leurs travaux, s'abandonnèrent presque tout à coup à l'indolence et à l'inertie, et cessèrent de cultiver leurs champs. Les motifs de ce brusque changement ne sont pas très-explicitement indiqués dans les rapports des agents de l'administration locale. Il paraît que la sévérité du successeur de M. Gerbet ¹ à l'égard des immigrants fut la première cause de leur découragement ². Il paraît, en outre, que leurs forces n'étaient plus en rapport avec les travaux auxquels ils devaient continuer à se livrer. Les fièvres avaient atteint quelques-uns d'entre eux ³. Les rapports nouveaux que reçut le département de la marine prouvaient d'ailleurs que les renseignements jusqu'alors fournis sur le compte de ces immigrants n'étaient pas complètement exacts ⁴. Il en résultait, par exemple, qu'une seule des trois familles, et c'était la moins nombreuse, se composait de véritables laboureurs; et que les deux autres (les familles Pa-

1826.

Retour
de M. Gerbet
en France.

Changement
dans les habitudes
laborieuses
des cultivateurs
du Jura.

Ils abandonnent
le travail
de la terre.

Causes
de ce changement

¹ Ce fut M. le capitaine d'infanterie Pameyer qui remplaça M. Gerbet dans le commandement du poste de la Mana. M. Pameyer est mort à la fin de 1833.

² *Lettre de M. de Missiessy, du 6 décembre 1826.*

³ *Rapport de M. Pameyer, du 18 novembre 1826.*

⁴ M. le commissaire de la marine Gerbidon, qui, étant en mission dans nos colonies de l'Ouest, a visité le Port de la Nouvelle-Angoulême au mois de mars 1828; s'exprime ainsi dans une lettre au ministre de la marine, du 9 avril suivant :

« . . . L'établissement a été formé sur un banc de sable, ce qui rend toute culture un peu étendue presque impossible . . . Dans les premiers temps de

1826—1827.

Les familles
Pageoz
et Giboudeau
étaient composées
d'hommes
impropres
à la colonisation.

geoz et Giboudeau) ne convenaient point à la colonisation. Les membres de la famille Pageoz étaient des vigneron; leur chef, homme fort adonné au vin, avait, de même que tous ses enfants, le goût de la dépense; il paraît qu'il avait dissipé en France un patrimoine de soixante mille francs avant de passer à la Mana, et qu'il s'était expatrié dans l'unique espoir d'y faire une prompte fortune. La famille Giboudeau n'était guère formée d'éléments meilleurs, et son chef, ancien maquignon, beaucoup plus expert dans ce métier que dans celui d'agriculteur, n'était venu à la Mana que dans le dessein d'y tenir cabaret¹.

Au 1^{er} janvier 1827, les distributions de vivres des magasins du Roi cessèrent entièrement; cependant, les provisions que les immigrants avaient recueillies par leur travail ne suffisaient pas pour les nourrir jusqu'à la récolte prochaine; leurs vêtements étaient prêts à tomber en lambeaux, et ils n'avaient point de quoi s'en procurer d'autres. La famille Briffe, bien que réduite à quatre personnes (la mère et ses trois fils²), continua seule de travailler à la terre pour assurer sa nourriture.

La famille Briffe,
seule,
continue
de se livrer
au travail
des champs.

« Leur installation, tous les immigrants se sont livrés avec ardeur au travail ;
« une belle récolte a récompensé leurs efforts. Leur zèle a continué, mais la
« terre était déjà comme épuisée : ils n'ont presque rien obtenu. De nouveaux
« labours ont été plus malheureux encore, et le découragement les a ga-
« gnés. »

¹ *Rapport de M. le commissaire de la marine Gerbidon, du 9 avril 1828.*

² En l'espace de deux années, cette famille perdit son chef, âgé de 50 ans; l'aîné des 4 fils, âgé de 24 ans, mort par sa faute, comme on l'a vu plus haut (page 49) et un ouvrier, âgé de 62 ans, venu de France avec elle, et qui fut enlevé par une dysenterie chronique. Les autres familles n'avaient perdu qu'un ouvrier depuis leur arrivée. *Lettre de M. de Missiessy, du 7 août 1826; Rapport de M. Pameyer, du 1^{er} juillet 1827; Rapport de M. le commissaire de la marine Gerbidon, du 9 avril 1828.*

Lorsque le nouveau commandant des établissements de la Mana interrogea les chefs des deux autres familles sur les motifs de leur inconcevable apathie, ils lui répondirent que, dans ce pays, il était impossible, sans pain et sans vin, de supporter les rudes travaux de la campagne; que, d'ailleurs le soleil leur donnait des fièvres qui épuisaient leurs forces¹. Plusieurs immigrants avaient eu en effet, sur la fin de 1826, des fièvres tierces qui avaient rendu quelques-uns d'eux assez gravement malades², mais ils s'étaient tous rétablis, et, quoique leurs forces fussent un peu diminuées, ils auraient pu sans inconvénient reprendre avec modération le travail de la terre. Ils n'en firent rien : les mauvaises herbes ne tardèrent point à envahir leurs plantations, et ils poussèrent même l'incurie jusqu'à laisser leurs bestiaux y paître en liberté. Au 1^{er} janvier 1828, il ne leur restait plus pour leur subsistance que quelques touffes de bananiers mal entretenues et un peu de manioc; leurs troupeaux, il est vrai, avaient presque triplé durant les trois années qui venaient de s'écouler³; mais il fallait encore beaucoup de temps avant qu'ils pussent songer à en tirer leur nourriture. Chaque jour leurs ressources alimentaires allaient en diminuant. A la fin, ils eurent recours, pour ne pas mourir de faim, à des moyens entièrement étrangers au but que le gouvernement s'était proposé en les transportant à la Mana : ils se livrèrent à la chasse et à la pêche; ils ouvrirent ensuite des espèces de cantines, où ils vendaient à boire et à manger aux

Ressources
précaires
auxquelles
les familles Pageoz
et Giboudeau
ont recours
pour subsister.

¹ *Rapport de M. Pameyer, du 1^{er} juillet 1827.*

² *Rapport du même, du 18 novembre 1826,*

³ A cette époque, le nombre des taureaux, vaches, bœufs et veaux existant au Port de la Nouvelle-Angoulême, était de 146, dont 69 au gouvernement, et 77 aux immigrants; les veaux entraient dans ce nombre pour un tiers environ. *Rapports de M. Pameyer, des 1^{er} juillet 1827 et 1^{er} janvier*

1828.

Elles sont en proie
à la misère.Les trois familles
demandent
à revenir
en France.Lettre
qu'elles adressent
au ministre.

employés attachés à l'administration de la Mana, ainsi qu'aux noirs travaillant à l'exploitation des bois, pour le compte de l'État, au Port de la Nouvelle-Angoulême et au chantier établi à l'Acarouani¹ : tout cela ne put les empêcher de tomber dans le dénûment le plus absolu². La misère aigrit leur humeur ; et des querelles sans cesse renaissantes vinrent jeter la discorde entre les trois familles, qui, au surplus, même au temps de leur prospérité, n'avaient jamais pu vivre en bon accord³. Leur situation s'aggrava même à tel point, que, dans les premiers mois de 1828, les chefs des familles Pageoz et Giboudeau, et la veuve Briffé, écrivirent collectivement au ministre de la marine pour le supplier de les faire revenir en France. Voici leur lettre ; elle mérite d'être rapprochée de celle que nous avons citée plus haut.

« Depuis plus d'une année, nous sollicitons des autorités
« militaires et civiles de la colonie de vous faire connaître
« notre déplorable situation ; maintenant la misère qui nous
« accable étant à son comble, nous osons nous adresser à
« Votre Excellence pour la supplier de ne pas nous oublier

1828 ; Rapport de M. le commissaire de la marine Gerbidon, du 9 avril 1828 ;
Lettre de M. de Freycinet, du 24 février 1829, et pièces y annexées.

¹ Les bords de l'Acarouani, l'un des affluents de la Mana, offrant, pour l'extraction des bois propres aux constructions navales, beaucoup plus d'avantages que le Bourg-Cormoran, où le chantier d'exploitation avait été primitivement établi, on s'était déterminé à transporter ce chantier sur l'Acarouani. Depuis quelques années, il y était en pleine activité, et fournissait à la marine des pièces d'une grande beauté. Lettre de M. de Freycinet, du 31 août 1828. M. de Freycinet avait succédé, le 15 février 1827, à M. de Missiessy, comme gouverneur de la Guyane française.

² Rapports de M. Pameyer, des 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1828.

³ Rapport de M. Pameyer, du 1^{er} janvier 1828.

« dans ce malheureux pays, où nous sommes à la veille de
 « mourir de faim et de besoin, étant réduits à la dernière extré-
 « mité, manquant de vivres et d'habillements, même les plus
 « grossiers, et sans aucun moyen de nous en procurer.

« Nous avons l'honneur d'assurer à Votre Excellence que la
 « culture de la terre est impraticable pour nos seules forces,
 « qui déjà sont, en nombre, réduites de la moitié, et que
 « nous sommes découragés par l'immense travail à faire pour
 « obtenir des récoltes; notre terrain, se composant de marais
 « noyés par les pluies ou par les eaux de la rivière dans les
 « grandes marées, nécessite des canaux de dessèchement dont
 « l'entretien seulement ne pourrait être obtenu par toutes nos
 « forces réunies.

« Les autres terres que nous avons n'étant que du sable,
 « nous ne pouvons prétendre qu'à une seule récolte passable;
 « il faut donc, pour cette espèce de terrain, un nouveau défri-
 « ché chaque année, ce qui est encore impraticable avec nos
 « seuls moyens.

« Nous implorons donc Votre Excellence de prendre part
 « à la position malheureuse dans laquelle nous nous trouvons,
 « et de nous faire retourner en France le plus promptement
 « possible; cet espoir nous soutiendra dans notre misère, jus-
 « qu'à la réponse de Votre Excellence. En attendant, nous
 « vivons, comme les sauvages, de chasse et de pêche, et le
 « plus souvent nous n'avons pas la moitié du nécessaire; aussi
 « nous sommes, pour ainsi dire, des squelettes ambulants. »

Dès que le ministre de la marine (M. le baron Hyde de
 Neuville¹) eut reçu cette lettre, il donna au gouverneur de
 la Guyane française l'ordre de renvoyer immédiatement les

Ordre
 de renvoyer
 en France
 les trois familles
 du Jura.

¹ Le 3 mars 1828, M. le baron Hyde de Neuville avait succédé à M. le comte de Chabrol.

1828.

trois familles en France, en recommandant de leur fournir tous les secours dont elles pourraient avoir besoin ¹. Il importait, à tous égards, que ces familles, à leur arrivée en France, ne pussent, avec quelque apparence de raison, accuser le gouvernement d'avoir manqué de bienveillance et d'humanité envers elles, surtout dans un moment où une nouvelle expédition se préparait pour le port de la Nouvelle-Angoulême ².

Depuis plus d'un an, en effet, le département de la marine, profitant du séjour à Paris de M. Gerbet, s'occupait de cette nouvelle immigration. Il n'existait encore, à ses yeux, aucun motif sérieux de renoncer à la colonisation de Mana. La possibilité pour les Européens de se livrer au travail de la terre sous le climat de la Guyane pouvait être regardée comme une question résolue par le petit nombre de décès survenus parmi les familles du Jura ³. Quant au peu de succès des essais de culture tentés par ces familles, il s'expliquait par l'état d'isolement où elles avaient vécu pendant leur séjour au Port de la Nouvelle-Angoulême, et par l'impuissance où s'était trouvée l'administration locale de maintenir l'ordre et l'unité d'action dans une société qui ne relevait, pour ainsi dire, que d'elle-même ⁴. La nouvelle expédition avait été conçue dans un esprit tout différent. C'était M^{me} Javouhey, supérieure générale de la congrégation de sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui en avait soumis le plan, en 1827, à M. le comte de Chabrol, alors chargé du portefeuille du ministère de la marine. Cette dame, qui fournissait depuis plusieurs années

Plan
de colonisation
présenté
par M^{me} Javouhey.

¹ *Dépêche ministérielle, du 10 juin 1828.*

² *Ibid.*

³ Voyez ci-dessus la note 2 de la page 54.

⁴ *Rapport au ministre, du 22 août 1827; Dépêche ministérielle du 27 novembre 1827, adressée au gouverneur de la Guyane française.*

aux colonies des sœurs institutrices et hospitalières, s'était acquis des titres à la confiance du département de la marine par son zèle et son dévouement¹; elle joignait à ces titres un esprit ferme et persévérant, capable de triompher des obstacles qui s'opposeraient à l'exécution du plan qu'elle proposait. En offrant de continuer l'entreprise de colonisation commencée sur les bords de la Mana, son but principal² était de former, sous la direction des sœurs de sa congrégation, des établissements où de nombreux orphelins des deux sexes pussent être élevés dans le goût du travail, et se créer, par l'exploitation du sol, un avenir qui affranchit la métropole du fardeau énorme qu'ils lui imposaient. Un certain nombre de sœurs de voile, de sœurs converses, et de cultivateurs mariés, devait être envoyé d'abord au Port de la Nouvelle-Angoulême, afin de tout préparer pour l'immigration ultérieure de ces orphelins. L'esprit d'association formait la base du nouvel établissement; tout devait y être en commun. Les cultivateurs s'engageaient à travailler pour le compte de la communauté pendant trois années consécutives, et la communauté, à son tour, leur assurait, outre la nourriture, le logement et l'entretien, une solde de 300 francs par an, payable à l'expiration de leur engagement; les trois années écoulées, il leur serait loisible de renouveler leur engagement, ou de s'établir à leur propre compte dans la colonie. Dans ce dernier cas, la communauté les dotait d'une concession de terre suffisante pour assurer leur avenir et celui de leur famille. Plus tard, les mêmes avantages devaient être ac-

¹ *Dépêche ministérielle du 27 novembre 1827.*

² *Projet d'établissement à former par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à la Mana, daté du mois d'août 1827; Note de Mme Javouhey, datée du Port de la Nouvelle-Angoulême le 1^{er} mars 1829.*

1828.

cordés aux jeunes orphelins lorsqu'ils seraient en âge de se marier. Comme la Guyane française, quoique renfermant d'immenses savanes propres à l'éducation des bestiaux, n'offrirait point dans son sein de quoi suffire à la consommation de ses habitants en viande de boucherie, la plus grande extension possible devait être donnée à cette branche d'industrie rurale au moyen des riches pâturages qu'offrait le voisinage du Port de la Nouvelle-Angoulême. Pour réaliser son projet, M^{me} la supérieure générale des sœurs de Saint-Joseph demandait que le gouvernement se chargeât des frais de transport et d'installation des immigrants, de leur entretien pendant deux années, et qu'il fit exécuter les travaux de défrichement et de dessèchement dont la nécessité serait reconnue.

M. le comte de Chabrol accueillit les vues de M^{me} Javouhey¹. Le plan de la nouvelle expédition fut arrêté par le département de la marine de concert avec M. Gerbet et M^{me} Javouhey². Les quatre-vingt-six personnes dont elle se composait³ s'embarquèrent à Brest, sous la conduite de

Départ
de France
et
arrivée à la Mana
de
l'expédition
conduite
par M^{me} Javouhey.

¹ *Dépêche ministérielle du 27 novembre 1827 adressée au gouverneur de la Guyane française.*

² *Rapport et décision ministérielle du 22 août 1827 ; Dépêches ministérielles des 27 novembre 1827 et 18 janvier 1828.*

³ Voici la composition du personnel de l'expédition :

9 sœurs de voile ou postulantes,
27 sœurs converses,
39 cultivateurs (dont 5 chefs de famille et 5 femmes),
11 enfants (6 garçons et 5 filles).

86

plus 12 ouvriers (charpentiers, serruriers, forgerons, etc.) qui se rendirent séparément à Mana.

Total.. 98

Lettre de M. de Freycinet, du 24 février 1829; lettre de M. Jubelin, du 31 décembre 1829.

cette dame, à bord de deux bâtiments de l'État ; elles arrivèrent à la Mana sur la fin d'août 1828.

Les encouragements accordés par le gouvernement dans l'intérêt de cette entreprise furent :

1° Le transport gratuit jusqu'à la Mana du personnel de l'immigration ;

2° Diverses allocations et prestations , soit en argent , soit en nature , destinées à subvenir , tant aux frais de trousseau , de déplacement , de voyage et d'installation des immigrants , qu'aux dépenses de leur entretien , de leur nourriture et de leur traitement en cas de maladie , pendant les deux premières années de leur séjour à la Mana ¹ ;

3° L'abandon à la communauté de quinze hectares environ de terrains défrichés au Port de la Nouvelle-Angoulême , et des constructions en bois existant à ce poste et au Bourg-Cormoran , à la condition de n'en point disposer , par vente ou autrement , avant un délai de six années , à l'expiration duquel la communauté deviendrait propriétaire incommutable du terrain et des constructions , si elle n'avait point cessé d'occuper l'établissement ².

Le gouvernement ne s'était , du reste , immiscé en rien dans les engagements réciproques sur lesquels reposait l'association formée entre M^{me} la supérieure générale de la congrégation de Saint-Joseph , et les colons qui avaient consenti à la suivre. De son côté , l'administration locale avait reçu l'invitation de ne point s'immiscer non plus dans le régime intérieur de la communauté , toute indépendance devant être laissée à M^{me} Javouhey pour la direction de son entreprise ³.

¹ *Dépêches ministérielles des 14 juin et 25 novembre 1828.*

² *Arrêté local du 13 décembre 1828 ; Délibération du conseil privé , du 2 mars 1831 ; Dépêche ministérielle du 30 août 1831.*

³ *Dépêche ministérielle du 14 juin 1828.*

1828.

Encouragements
accordés
dans l'intérêt
de
l'entreprise de
M^{me} Javouhey.

1828 — 1829.

Installation
du
personnel
de l'expédition
de
M^{me} Javouhey.

Les trois familles du Jura venaient de quitter les bords de la Mana, lorsque l'expédition conduite par M^{me} Javouhey arriva au Port de la Nouvelle-Angoulême. Les nouveaux immigrants entrèrent immédiatement en possession des bâtiments, des quinze carrés de terre défrichés, et des cent vingt têtes de gros et menu bétail¹ dont les anciens immigrants avaient eu la jouissance. Cinq nouvelles maisons d'habitation, avec leurs dépendances, furent, en outre, mises à leur disposition². A l'exception des troupeaux, tout ce que laissaient les familles du Jura était en fort mauvais état. Les maisons, pour être habitables, exigeaient de fortes réparations; et les terres, abandonnées depuis près de deux années et toutes couvertes de halliers, n'offraient plus que deux carrés de manioc et de bananiers tant soit peu entretenus³. M^{me} Javouhey s'occupait avec activité de l'exécution des travaux les plus urgents, et donna à la culture des plantes nourricières l'extension nécessaire pour pouvoir suffire à tous les besoins de sa petite colonie lorsque le gouvernement l'abandonnerait à ses propres forces. L'éducation des bestiaux fut aussi l'objet de ses soins particuliers.

Soins
donnés
par M^{me} Javouhey
à la culture
des vivres,
et à l'éducation
des bestiaux.

Résultats
qu'elle obtient
la première année.

Il y avait au plus une année que les immigrants étaient installés, et déjà dix carrés avaient donné une bonne récolte de vivres; vingt autres étaient tout prêts à être ensemencés, et sept cent vingt pieds de tabac de la plus belle venue promet-

¹ Dans ces 120 têtes, il y avait 39 vaches et 30 veaux appartenant au domaine colonial; 36 bêtes à cornes, devenues sauvages, erraient, en outre, dans les savanes du Port de la Nouvelle-Angoulême. *Lettre de M. de Freycinet, du 24 février 1829.*

² *Lettre de M. de Freycinet, du 31 août 1828.*

³ *Rapport de M^{me} Javouhey au ministre de la marine, du 6 septembre 1828.*

taient des produits avantageux. Les troupeaux avaient reçu aussi un notable accroissement: cent têtes de gros bétail, achetées par la directrice de l'établissement, et l'augmentation provenant du croît, avaient porté à trois cents le nombre total des têtes de bétail possédées par la communauté. M^{me} Javouhey calculait qu'au moment où cesseraient les prestations du gouvernement, les revenus de la communauté seraient probablement dans le cas d'y suppléer. Cette perspective engagea M^{me} la supérieure générale à solliciter l'augmentation du personnel de sa petite colonie. Elle demanda l'envoi, aux frais du gouvernement, de cinquante-deux nouvelles sœurs de Saint-Joseph, et de deux cents orphelins de l'un et l'autre sexe, âgés de treize à quatorze ans. D'année en année, les envois d'orphelins devaient continuer d'avoir lieu jusqu'à ce qu'il y en eût assez pour peupler quatre villages de mille orphelins chaque.

M. Jubelin¹, à qui M^{me} Javouhey avait communiqué ses vues, pensa² qu'avant d'appeler de nouveaux habitants, il était indispensable de s'assurer que ceux qui y étaient déjà établis pouvaient y vivre sans le secours du gouvernement. Pour acquérir cette certitude, il fallait, à son avis, un laps de dix-huit mois au moins, à partir du moment où la colonisation serait abandonnée à ses propres ressources. Le département de la marine adopta cette opinion³.

Afin de prendre une idée exacte et complète des localités de la Mana, M. Jubelin, fit, en 1829, deux voyages au Port de

1828 — 1829.

Espérances de
M^{me} Javouhey.Ses projets
pour
l'accroissement
de la colonie
naissante.M. Jubelin
visite
le port
de la Nouvelle-
Angoulême.

¹ M. Jubelin avait succédé à M. de Freycinet le 1^{er} juin 1829.

² Lettre de M. Jubelin, du 31 décembre 1829.

³ Dépêche ministérielle du 31 décembre 1829.

1829.

la Nouvelle-Angoulême¹, l'un en août pendant la saison sèche, l'autre en décembre pendant la saison pluvieuse¹. Les pertes en hommes n'avaient point dépassé les proportions ordinaires de la mortalité dans un pays salubre. Les colons, qu'il avait questionnés les uns après les autres, semblaient d'ailleurs contents de leur sort, à l'exception d'un seul qui disait que le climat de la Guyane ne convenait point à sa santé. Les arrangements faits entre M^{me} Javouhey et ces colons, quoique reposant uniquement sur des conventions verbales, s'exécutaient fidèlement de part et d'autre. Dans les premiers temps, cette dame avait été obligée de renvoyer neuf d'entre eux, qui lui avaient donné quelques sujets de mécontentement; mais, avant leur départ, ils avaient exactement reçu d'elle le montant de leur décompte.

Opinion
de M. Jubelin
sur
la colonisation.

Sous le rapport de la salubrité, M. Jubelin reconnut que le Port de la Nouvelle-Angoulême n'était inférieur à aucune autre partie de la Guyane, et que les Européens pouvaient, sans danger, s'y livrer au travail en plein air, dans des terres déjà défrichées, pourvu que ce travail fût modéré, et eût lieu à des heures convenables; mais il reconnut aussi, comme M. de Laussat², que le climat chaud et humide de la zone torride produisait dans la constitution des Européens des altérations auxquelles rien ne pouvait les soustraire.

« En convenant avec les auteurs des divers projets de colonisation à bras de blancs à la Guyane, écrivait-il à ce sujet « au ministre de la marine³, que le climat y est sain, que l'Européen y supporte le travail de la terre, on peut mettre en

¹ Lettre de M. Jubelin, du 31 décembre 1829.

² Voyez ci-dessus, page 8.

³ Lettre de M. Jubelin, du 31 décembre 1829.

« doute que ce climat favorise jamais les germes d'une grande
 « colonisation d'Européens; et l'expérience semble indiquer,
 « au contraire, que la population qui y serait conduite pour un
 « tel objet ne pourrait s'y perpétuer qu'au moyen d'un recrute-
 « ment indéfini. Peu d'années suffisent pour diminuer ici les
 « forces de l'homme; le moral s'affaisse non moins prompte-
 « ment que le physique; on existe encore, on continue le tra-
 « vail absolument nécessaire pour cette existence animale; mais
 « les ressorts sont épuisés, et on ne saurait fonder, sur une so-
 « ciété ainsi composée, l'espoir d'une population nombreuse,
 « active et industrielle. »

M. Jubelin pensait en outre, avec M. Milius, que, dans les pays situés entre les tropiques, les cultivateurs blancs ne pouvaient se passer de l'assistance des noirs. Il rappelait que, depuis le moment où l'on avait entrepris les travaux de la colonisation, on avait constamment entretenu sur les bords de la Mana un atelier de noirs dont le nombre n'était jamais descendu au-dessous de trente; que M. Gerbet avait souvent dit et écrit que retirer les noirs travailleurs de la Mana, c'était anéantir la colonisation, et que M^{me} Javouhey elle-même partageait si bien cette opinion, que le secours d'une cinquantaine de noirs lui paraissait indispensable pour donner à la colonisation l'extension qu'elle désirait lui voir prendre. Or, ajoutait M. Jubelin, le travail de cinquante noirs de choix, bien conduits, suffirait pour assurer la subsistance des colons actuels et des orphelins qu'on demandait à leur adjoindre.

A la fin d'août 1830, les subventions que le gouvernement accordait à l'entreprise de M^{me} Javouhey cessèrent entièrement. Cette dame ne fut point prise au dépourvu. Dès longtemps elle avait dirigé les travaux de façon à assurer la sub-

Situation,
 à la fin d'août 1830,
 de
 l'établissement
 dirigé
 par M^{me} Javouhey.

1830 — 1831.

sistance de son personnel, et elle se trouvait désormais en état de pourvoir à tous les besoins avec ses propres ressources. Indépendamment de la culture des vivres, et de l'éducation des bestiaux dont elle n'avait cessé de s'occuper avec fruit, l'exploitation des bois de charpente et de menuiserie était devenue entre ses mains une branche avantageuse de revenus. Les anciennes constructions du Port de la Nouvelle-Angoulême avaient été aussi réparées à ses frais; enfin, elle avait fait édifier quatre bâtiments nouveaux, et fabriquer toutes sortes de meubles à l'usage des immigrants¹.

Les colons
amenés
par M^{me} Javouhey
se retirent
à l'expiration
de
leur engagement.

Si M^{me} Javouhey était satisfaite des résultats de son entreprise, on peut croire qu'il n'en était pas de même des colons qu'elle avait amenés avec elle; car, lorsque le terme de leur engagement arriva, tous, à l'exception de trois, se détachèrent de la communauté. Le plus grand nombre revint en France; quelques-uns allèrent se fixer dans d'autres parties de la Guyane; et cinq s'établirent, à leur compte, au Port de la Nouvelle-Angoulême, où ils se mirent à faire, par association, des madriers et des planches d'acajou, dont ils trouvèrent un débit avantageux à Cayenne.

Achat
par M^{me} Javouhey
de trente-deux
noirs esclaves.

Après cette séparation, M^{me} Javouhey continua avec plus d'ardeur encore à s'occuper de son établissement. Elle acheta trente-deux noirs esclaves qu'elle adjoignit aux trente-deux personnes de couleur blanche qui lui restaient. Les travaux prirent un nouveau degré d'activité, et elle exprima alors itérativement le vœu qu'un certain nombre d'orphelins lui fussent envoyés de France aux frais du gouvernement.

Le besoin d'économie, qui se faisait sentir de plus en plus à

¹ Rapport de M. Jubelin sur la situation de la Guyane française et sur les diverses parties du service, pendant l'année 1831, en date du 10 mai 1832.

cette époque, ne permettait pas de continuer les sacrifices que l'État avait faits jusqu'à ce moment en faveur de l'établissement fondé sous le patronage des sœurs de Saint-Joseph. Les subventions que cette entreprise avait obtenues, en trois ans, du trésor public, s'élevaient à la somme de 196,000 francs ¹. L'essai de colonisation tenté par M^{me} la supérieure générale des sœurs de Saint-Joseph était devenue d'ailleurs une entreprise particulière, aux bénéfices de laquelle le gouvernement n'était aucunement appelé à participer; dès lors, les frais de son exploitation ne pouvaient rester à la charge du trésor public ². Le ministre de la marine (M. le comte de Rigny) chargea le gouverneur de la Guyane française de prévenir M^{me} Javouhey qu'elle ne devait espérer désormais, du département de la marine, aucune allocation de quelque nature qu'elle fût ³.

Sur la fin de 1832, l'établissement dirigé par M^{me} Javouhey fut de nouveau visité par M. Jubelin, qui fit connaître avec détail au ministre de la marine l'état de la colonisation à cette

1831 — 1832.

Dépenses
occasionnées
à l'État
par l'entreprise
de
M^{me} Javouhey.

¹ D'après les comptes administratifs des exercices 1827, 1828 et 1829, les dépenses faites pour l'entreprise de M^{me} Javouhey s'établissent comme suit :

En 1827, dépenses faites en France avant le départ de l'expédition.	36,000 ^f
En 1828, dépenses faites : 1 ^o en France, pour le complément des précédentes; 2 ^o dans la colonie, en déduisant approximativement celles des immigrants du Jura.	80,000
En 1829.	80,000
Total.....	196,000

² Dépêche ministérielle du 25 novembre 1828.

³ Dépêche ministérielle du 30 août 1831.

1832.
—
État
de la colonisation
de la Mana
au mois d'octobre
1832.
—

époque ¹. Là s'arrêtent les renseignemens officiels parvenus au département de la marine. Voici quelle était alors la situation des choses à la Mana.

Personnel.

Le personnel de l'association formée par M^{me} Javouhey se composait de trente-deux personnes de couleur blanche et de trente-deux noirs. Ces soixante-quatre individus ², ainsi que les quatorze colons blancs, hommes, femmes et enfans, établis à leur compte au Port de la Nouvelle-Angoulême, jouissaient de la meilleure santé; mais les blancs avaient perdu de leurs forces par l'effet du climat. Sept d'entre eux seulement avaient succombé depuis l'arrivée de l'expédition, c'est-à-dire depuis plus de quatre années, et encore, deux avaient-ils péri par des causes tout à fait étrangères aux localités ³.

État sanitaire.

Quant aux terrains réservés à la culture des plantes alimen-

¹ Lettre de M. Jubelin, du 10 octobre 1832.

² Voici l'emploi de ces 64 individus :

Sœurs..	{ de voile, hospitalières.....	3	} 29
	{ chargées de différens travaux domestiques.....	13	
	{ employées à la culture.....	13	
Colons..	{ chargé de la direction des travaux.....	1	} 3
	{ employés aux cultures.....	2	
Esclaves.	{ employés à la culture.....	15	} 32
	{ <i>Idem.</i> à l'éducation des bestiaux.....	3	
	{ <i>Idem.</i> à l'exploitation des bois.....	10	
	{ enfans.....	4	
Total.....			<u>64</u>

³ Voici le détail de ces décès :

- 2 sœurs de bonne constitution;
 - 1 colon, noyé;
 - 1 *id.*, parti de France malade de la poitrine;
 - 3 *id.*, morts à la suite de coups de soleil.
- Total. 7

mentaires, il y avait, en octobre 1832, quarante-deux carrés défrichés, dont vingt-cinq ou vingt-six dans un bon état d'entretien; et la nourriture de la petite colonie était assurée à l'avance pour une année.

Les revenus de l'établissement avaient fourni à M^{me} Javouhey de quoi subvenir à tous les besoins de ses colons depuis le moment où les prestations du gouvernement avaient cessé, et de quoi acquitter le montant de la solde de chacun d'eux jusqu'au jour de leur départ. C'est dans l'exploitation des bois de charpente et de menuiserie que M^{me} Javouhey paraît avoir trouvé ses bénéfices les plus réels. Le commerce de Cayenne et celui de la Martinique lui ont acheté un assez grand nombre de madriers et de planches d'acajou de belle qualité, et elle paraît préférer cette branche d'industrie à l'éducation des bestiaux¹.

Tout en reconnaissant que, par l'adjonction de noirs esclaves aux travailleurs blancs, on avait totalement changé les bases du plan de colonisation arrêté dans le principe par le département de la marine, M. le gouverneur de la Guyane avait exprimé l'avis que, dans l'état actuel de l'établissement, rien ne s'opposait à ce que l'on commençât à satisfaire aux demandes de M^{me} la supérieure générale par l'envoi d'un certain nombre d'orphelins destinés à accroître sa petite colonie. Il pensait toutefois que ce nombre ne devait pas excéder vingt-cinq garçons et vingt-cinq filles la première année; le gouvernement se serait chargé des frais de trousseau et de transport jusqu'à Cayenne, ainsi que des dépenses de leur entretien pendant un an. Si cette première tentative réussissait, on la renou-

1832.
—
Terrains cultivés
en vivres.
—

Exploitation
des bois.
—

M. Jubelin
est
d'avis d'envoyer
cinquante
orphelins
à la Mana.
—

¹ Lettre de M. Jubelin, du 10 octobre 1832.



1832 — 1834.

vellerait à la fin de la seconde année, et ainsi de suite. M. Jubelin ne doutait pas, qu'élevés par les soins de M^{me} Javouhey, ces enfants ne s'attachassent au sol qui les aurait nourris, et ne finissent par former entre eux des unions d'où naîtrait, avec le temps, une population plus propre qu'aucune autre peut-être à réaliser les espérances du département de la marine ¹.

Cette proposition
n'a pas de suite.

Peu après l'époque où M. Jubelin avait fait cette proposition, il sollicita un congé pour venir en France; M^{me} Javouhey annonça, d'un autre côté, son prochain retour dans la métropole. M. le comte de Rigny, jugea convenable d'attendre leur réunion à Paris pour prendre un parti au sujet de la proposition dont il s'agit.

Cette réunion, qui a été retardée par la prolongation du séjour de M. Jubelin à Cayenne, ayant eu lieu dans les derniers mois de 1834, le département de la marine s'est empressé de mettre à profit, relativement à l'établissement de la Mana, les lumières de M. le gouverneur et l'expérience de M^{me} Javouhey. Toutefois, si de nouvelles dispositions sont adoptées, il paraît certain qu'elles n'auront pas pour résultat de continuer les essais de colonisation par des individus européens.

Le gouvernement
renonce
à de nouveaux
essais
de colonisation
par
des Européens.

¹ Lettre de M. Jubelin, du 10 octobre 1832

